

Le Trait d'Union du

Doggen Club de France



JANVIER-FÉVRIER 1987

N° 136

Championnat du monde Autriche 86
2e Exc. R.C.A.C.

Meilleur de race à Monaco 86 - Meilleur de race à Bellagio 86

ALPHA DE PARADI'S PARC

14 fois exposé
Jugé 9 fois 1er Exc. C.A.C.S. -
C.A.C.I.B.
4 fois 2e Exc. R.C.A.C.

NOIR DE BLEU
Né le 22/1/85
(Swelen de Paradi's Parc,
sœur de Schwann,
/ Rain des Terres de la Rairie)

Prod. : L. MOCZINSKI

MANTES, Championnat 85 :
meilleur puppy

NICE 86 :
2e Exc. R.C.A.C.

SAN-REMO 86 :
1er Exc. C.A.C.

ROMANS 86 :
1er Exc. C.A.C.

LYON 86 :
1er Exc.

GRENOBLE 86 :
1er Exc. C.A.C.

ÉVIAN 86 :
1er Exc. C.A.C.



Photo : Gérard HUSTACHE-MATHIEU

Propriétaire :
Mme Chantal HUSTACHE-MATHIEU, 51, rue Paul Langevin,
38130 Échirolles. Tél. 76.23.35.69.

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Championnat du monde 86 en photos	2
La vie du Club	3
Réunion de l'Euro DDC	7
Calendrier des expositions 1987	8
L'adolescence du chien	10
Insémination artificielle (III)	14
Résultats d'expositions	16
Nouvelles d'élevage	20
Rubrique Étalons et Lices	22

LE TRAIT D'UNION

Bulletin officiel du Doggen Club de France
 Directeur de la publication : Mme J. MÉRAT

Les articles publiés dans la revue du DCF n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Les manuscrits et photos non insérés ne sont rendus que sur stipulation expresse et port joint. Les articles publiés ne reflètent pas obligatoirement l'opinion de la rédaction. Le journal se réserve le droit de refuser ou de supprimer certains ordres sans avoir à en justifier. Les textes et publicités à paraître dans le numéro suivant devront parvenir à la rédaction pour le premier jour du mois précédant le mois de la livraison de la revue.

Éditeur :

Les Éditions du Suran, Bourcia, 39320 Saint-Julien

Impression : FMG - 69 Chassieu.

LE DOGGEN-CLUB DE FRANCE

son comité et son bureau

- *Président* M. Alain DUBOIS
 2 bis, rue Sadi Carnot
 59211 SANTES
 Tél. 20.07.08.80
- *Vice-présidents* M. Marcel BAUX
 Quartier Saint-Roch
 13115 ST-PAUL-LEZ-DURANCE
 Tél. 42.57.40.91
- M. Claude VOILET
 7, rue de Néron
 PIERRES
 28130 MAINTENON
 Tél. 37.27.56.04
- *Secrétaire* Mme Jacqueline MÉRAT
 Le Jaunet
 03110 SERBANNES
 Tél. 70.56.51.86
- *Trésorier* M. Gilbert LEVRON
 15, rue Roland de Roncevaux
 49240 AVRILLÉ
 Tél. 41.69.35.62
- *Membres du Comité* Mmes CHOISY ; MARCLE ;
 MÉRAT ; MATHIEU ; PINCEMIN ;
 MM. BÉRENGER ; MOREAUX ;
 LAFON ; MARTIN ; MIGNOT ;
 VOILET.

LES COMMISSIONS

- Commission du bulletin**
 - *Présidence* : Mme Jacqueline MÉRAT, Le Jaunet, 03110 SERBANNES
 - *Membres* : Mmes M. MÉRAT, PRAS, MM. GUTTIN, LAFON, LEVRON, MARTIN, MIGNOT, DUBOIS.
- Commission d'élevage**
 - *Présidence* : Mme M.-J. PINCEMIN, 17150 ST-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU.
 - *Membres* : Mmes MARCLE, J. MÉRAT, M. MÉRAT, MM. BAUX, LAFON, MARTIN, MIGNOT, Dr BÉRENGER.
- Commission des finances**
 - *Présidence* : M. Gilbert LEVRON, Rue de Roncevaux, 49240 AVRILLÉ.
 - *Membres* : Mmes CHOISY, MARCLE, MATHIEU, M. LAFON.
- Commission des juges**
 - *Présidence* : M. Claude VOILET, 7, rue de Néron, Pierres, 28130 MAINTENON.
 - *Membres* : Mme PINCEMIN, MM. BAUX, BÉRENGER, LEVRON, Y.-M. MÉRAT, MOREAUX, SERTELET, DUBOIS.
- Commission des litiges** Mmes M. MÉRAT, CHOISY, MATHIEU, M. BAUX.

TULLN (Autriche) - 8-11 mai 86 - EN PHOTOS



Jeune Champion Eu.DDC mâle arlequin :

BLIZZARD ZU QUELLENTAL

Prod. et Prop. : M. SCHULZ (RFA)

Jeune Champion Eu.DDC
et jeune Champion du monde, le mâle noir

ELLIOT VON DER BÜCHERHÖHE

Prod. : G. SPOHN

Prop. : H. WALLNER (RFA)

FINALE DES MALES BLEUS :
Premier plan à droite : le champion français
URIÈS DES TERRES DE LA RAIKIE,
premier Excellent de la classe champion ;

à gauche :

ERO VON TRAUTHEIM,
premier en classe ouverte et champion
du monde. Prod. : E. WENZEL.
Prop. M. STRECK (RFA).

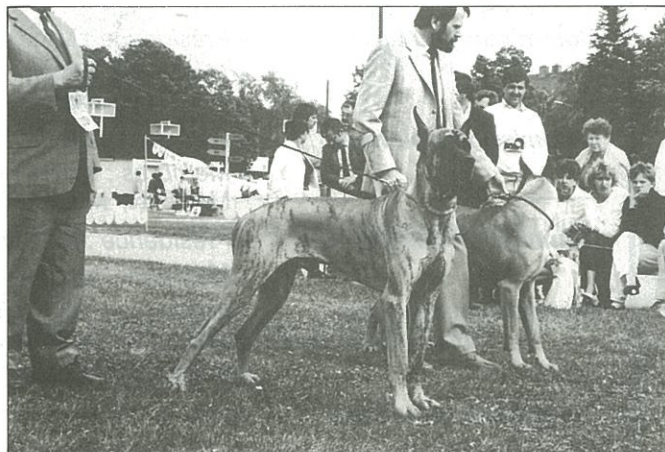


La Championne du monde fauve
RIBANA VON DEN HOCHWIESEN

Prod. et Prop. :
BERNADETTA WALTER (RFA)

SAM VON DER BITZ

Jeune champion du monde bringé
à M. GRUDZINSKI (RFA).
Prod. : M. PHARO.



LA VIE DU CLUB

ÉDITORIAL

J'ai reçu récemment de la Société Centrale Canine le relevé des naissances enregistrées au LOF pour notre race en 1986 : 1 476 soit au 20^e rang et un pourcentage de 1,26 sur l'ensemble des races inscrites au LOF. En 1980, nous comptons 2 209 déclarations au LOF...

Comme dans beaucoup d'autres races, il y a une nette baisse de la production, du moins de celle que nous connaissons.

Cependant, il semble que la demande et la production s'équilibrent actuellement.

Il nous appartient donc d'examiner attentivement les facteurs porteurs, comme ceux défavorables, qui affectent notre race. Afin d'y parvenir, il faudrait analyser en priorité, avec l'aide des éleveurs, les motivations des acheteurs.

La communication du résultat de cette analyse à la S.C.C. permettrait de procéder à une synthèse pouvant « déterminer les axes essentiels d'une politique nationale de communication à mettre en œuvre ».

Le dogue allemand est présent dans beaucoup d'expositions, comme chacun peut le constater. Ce n'est pourtant pas suffisant. Afin de promouvoir la race, chaque éleveur, chaque propriétaire, doit adopter une attitude d'ouverture : un chiot cédé n'est pas un meuble ; il porte en lui un patrimoine génétique à transmettre. Il y a des éleveurs et aussi beaucoup de particuliers qui, pour montrer leur chien, parcourent un nombre impressionnant de kilomètres, tant en France qu'en Europe ; il en est d'autres qui « font des chiots ».

« Faire des chiots peut parfois être source de profit, souvent source de soucis, du travail et parfois un désastre pécuniaire » disait notre ami R. Triquet.

Notre souci est de développer la race et la promouvoir au sein d'un club qui compte, d'aider ceux qui débutent...

Puisse tel néophyte sentir qu'au moins, dans notre club, le monde du chien n'est pas une affaire de gros sous et d'ambition mal placée, que l'on peut encore y trouver de la cordialité, une souriante décontraction et de l'amitié.

Alain DUBOIS ■

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU D.C.F. à Cergy-Pontoise, le 18 octobre 1986

La séance est ouverte à 17 h 15, présidée par M. Paul Sertellet, président intérimaire — jusqu'à l'élection du futur président —. Sont présents tous les membres du comité sauf Mme M. Mérat, Dr Béranger, Mme Mathieu, excusés. La démission de Mme M. Mérat présentée au comité est rendue publique devant une assemblée assez peu nombreuse.

Le compte rendu de l'A.G. 1985 à Mantes et lu par M. Dubois pour approbation des présents, adopté à l'unanimité. La lecture du rapport financier est faite par le trésorier, M. Levron, rapport qui figurera dans le Trait d'Union. Ensuite, M. Commo, commissaire aux comptes, donne lecture de son rapport, lequel est approuvé à l'unanimité.

Puis la lettre de M. Maillet portant sur différents points est soumise aux participants de l'A.G. Maître Bayard répond à la première question. Elle consiste à souhaiter que les présidents de club ne soient pas éleveurs. Il est pourtant évident que ceux à qui est confiée l'avenir d'une race canine doivent élever, ou avoir élevé, afin de la connaître à fond.

délégues régionaux soient élus par les membres des délégations. Or, les statuts article 9, titre III disent ceci : « L'association choisira parmi ses membres des délégués régionaux chargés de la représenter dans une zone géographique déterminée. »

M. Bayard intervient alors pour dire combien il regrette, comme beaucoup, qu'en A.G. il ne soit pas question du dogue.

Puis la lettre de Mme Massuet concernant l'angoissante question de la torsion d'estomac est lue et, malheureusement, aucun remède miracle n'est encore trouvé.

Pour finir, Mme Mérat, secrétaire du club, expose les questions de M. Souchal à propos de la Commission des Litiges : son rôle, son mode de fonctionnement. M. Dubois répond à cette question.

La séance est levée à 19 h 15. Toutefois, M. Guttin intervient à propos des règlements du club, au dos de la feuille d'adhésion. Le problème sera soumis à la Commission d'Élevage.

Question n° 2 : MM. Maillet et Ghilbert souhaitent que les

La secrétaire, J. MÉRAT ■

2e CHAMPIONNAT ALSACE-LORRAINE

Le 26 avril 1987 à

ST-MAURICE-SUR-MOSELLE (88)

au pied du Ballon d'Alsace - site classé

DEMANDE D'ENGAGEMENT

A remplir soigneusement par le propriétaire et à renvoyer au secrétariat de l'exposition :
M. Dominique ALBERT, BP 7, 35, rue de la Gare, 88560 St-Maurice-sur-Moselle.

*Joindre le montant des engagements par chèque bancaire ou postal,
libellé au nom du Doggen-club de France, sans oublier
de joindre aussi la photocopie du certificat antirabique obligatoire pour l'inscription.*

CLOTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS : 14 AVRIL

Race : dogue allemand exclusivement. Sexe
Couleur Date de naissance
Nom du chien
Numéro L.O.F.
Père
Mère
Nom du producteur
Nom du propriétaire
Adresse complète

*Je déclare accepter sans restriction ni réserve, les obligations résultant pour moi
du présent engagement et figurant au bas de cette feuille.*

Fait à , le 1987

PARTICIPATION AUX FRAIS D'EXPOSITION

1er chien (avec catalogue) 130 F
2e chien 90 F
3e chien et plus 70 F

☐ Classes Ouverte (minimum 15 mois)
☐ Classes Puppies (moins de 12 mois)
☐ Classes Jeunes (12 à 24 mois)
☐ Classes Vétérans (6 ans et plus)
*(engagement gratuit classes vétérans
pour les membres du club)*

JUGES :
M. Levron et
M. Beranger

Repas restaurant du 26 avril midi : 60 F

Les chèques engagements devront être
libellés « Doggen-Club de France » ; les
chèques restaurant « Hôtel de France ».

RÈGLEMENT SANITAIRE

A la demande de la Direction des Services Vétérinaires du département des Vosges, tous les sujets présentés devront avoir, au préalable, été vaccinés contre la rage, et pour le propriétaire, avoir délivré la photocopie du certificat antirabique lors de l'engagement.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant sur cet engagement. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société organisatrice de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies contagieuses et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette date.

Je déclare en outre ne faire partie d'aucune société (ou club) non affiliée à la S.C.C., ni d'aucun organisme non retenu par la F.C.I.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Signature :

Le 25 avril au soir, une soirée « tradition » sera proposée par la délégation de l'Est, en compagnie de Mme Mérat, notre ancienne présidente et membre du comité, invitée d'honneur. Un repas régional choucroute garnie sera servi. Participation à la soirée, boisson comprise : 100 F par personne.

Pour toute réservation de chambres et renseignements complémentaires, prendre contact avec M. Albert au 29.25.12.42.

Une ambiance chaleureuse et amicale vous attend en Alsace-Lorraine ; venez la découvrir... Merci à vous tous pour votre participation et à bientôt.

La délégation de l'Est

LES DÉLÉGATIONS

Délégués	Adresses - Villes	Téléphones	Départements
BAUX Marcel	13 - ST-PAUL-LEZ-DURANCE	42.57.40.91	04-05-06-13-83-84
CHOISY Régine	34 - BAILLARGUES	67.70.15.47	11-12-30-34-48-66-81
COFFIN Jean-Pierre	62 - METZ-EN-COUTURE	21.58.45.47	59-62-80
DUVAL Marcelle	21 - LONGVIC	80.66.34.10	21-39-71-89
ÉPIVENT Loïc	22 - SAINT-TRIMOEL	96.42.72.08	22-29-35-56
GUTTIN Lionel	61 - CERISY-FLERS	33.64.46.66	14-50-61-76
LAFON Nicole	47 - PAILLOLES-LA CAPELLE	53.71.67.05	09-31-32-47-64-65-82
LEVRON Gilbert	49 - AVRILLÉ	41.69.35.62	44-49-53-72-79-85
MARCLE Monique	24 - ST-MARTIN-DE-GURÇON	53.80.75.70	19-24-33-40-46-87
MARTIN Jean-François	95 - US VIGNY	(1) 34.66.01.09	75-92-93-94-95
MEINER M.	03 - MONTMARIAULT	70.07.60.12	03-15-18-23-43-58-63
MOCSINSKY Liliane	38 - LA COTE ST-ANDRÉ	74.54.60.39	01-07-26-38-42-69-73-74
MOREAU Daniel	02 - NEUILLY ST-FRONT	23.71.02.27	02-08-10-51-60-77
POUSSET Jean-Pierre	37 - STE-MAURE TOURAINE	47.65.51.39	36-37-41-86
SERTELET Paul	88 - NAYEMONT	29.56.16.89	25-52-54-55-57-68
ALBERT Dominique	88 - ST-MAURICE-SUR-MOSELLE	29.25.12.42	67-70-88-90
VOILET Claude	28 - MAINTENON	37.27.56.04	27-28-45-78-91
WENDT Annick	17 - SAINT-SAVINIEN	46.91.70.05	16-17
BONNETETE DE VAUCANSON	Guyane française et Antilles		971-972-973

AVEZ-VOUS PENSÉ A RÉGLER VOS COTISATIONS 87 ?

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné (Nom et Prénom)

Adresse

demande mon admission au DOGGEN CLUB DE FRANCE :

Cotisation annuelle : 180 F.

que je verse en :

☐ chèque bancaire à l'ordre du Doggen Club de France

☐ espèces

☐ chèque postal

A, le

Signature :

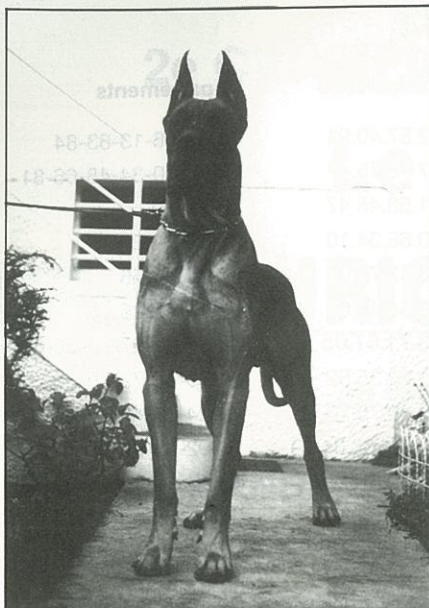
Renouvellement de cotisation ☐

Nouvelle adhésion ☐

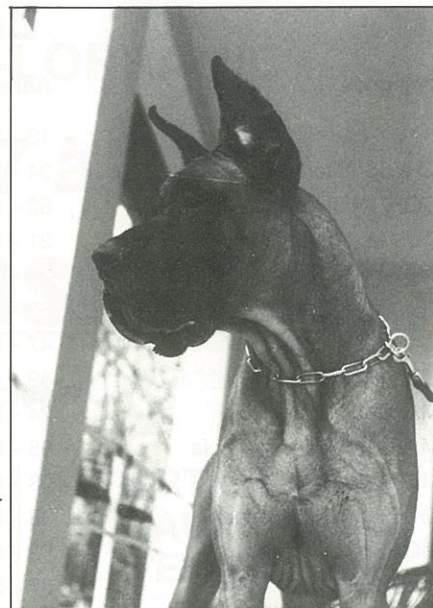
A retourner au DOGGEN-CLUB DE FRANCE :

Mme MÉRAT, « Le Marais du Jaunet », Serbannes, 03110 ESCUROLLES - Tél. 70.56.51.86

Trésorier : M. LEVRON, 15, av. Roland-de-Roncevaux, 49240 AVRILLÉ - Tél. 41.69.35.62



ALBERG DU CLOS TEMPLERIE



Mâle fauve - 18 mois

(Ultimate du Clos Templierie / Ch. Phale des Terres de la Rairie)

Prop. M. et Mme CHENUT - Prod. Mme Jacqueline MÉRAT

PRINCIPES ET PRESCRIPTIONS D'ÉLEVAGE DU DOGGEN-CLUB DE FRANCE

Chaque membre du DOGGEN-CLUB s'engage, en s'inscrivant, à suivre les règlements d'élevage du club, soit :

- 1) n'utiliser pour l'élevage que des dogues inscrits au L.O.F., au R.I. ou à un Livre des Origines reconnu par la SCC ;
- 2) éliminer impitoyablement toutes les fausses couleurs ;
- 3) ne pas accoupler les dogues de variétés différentes, sauf :
 - les fauves et bringés,
 - les arlequins et les noirs,
 - les bleus et les noirs issus de bleus.

Chaque membre du DOGGEN-CLUB DE FRANCE (Association régie par la loi de 1901, Club spécial de la race agréé par la Société Centrale Canine et le Ministère de l'Agriculture) :

— après avoir pris connaissance du présent bulletin, du règlement d'élevage, s'engage à respecter rigoureusement les dispositions de ce règlement.

— s'engage également, par la présente adhésion, à se conformer aux différentes dispositions présentes ou à venir, tant des statuts et règlements du D.C.F., que ceux de la S.C.C. et aux décisions de leur comité respectif.

— s'engage enfin à ne rien faire qui puisse nuire au bon renom du club et des buts qu'il poursuit ainsi qu'à celui des juges et experts agréés.

RÉUNION DE L'EURO-DDC du 25 octobre 1986 à Dortmund

Compte rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR

• Organisation du prochain championnat de l'Euro-DDC à Budapest.

- Réunion de l'Euro-DDC le vendredi 8 mai 1987.
- Exposition de l'Euro-DDC le samedi 9 mai 1987.
- Exposition CACIB le dimanche 10 mai 1987.

► Nécessité de deux comptabilités séparées du fait des problèmes d'échange de devises entre l'est et l'ouest. Une solution est proposée : le trésorier de l'Euro-DDC reçoit les engagements pour l'ouest et paye ainsi les frais des deux juges invités. Il garde en plus la part revenant à l'Euro-DDC sur les engagements de la totalité des chiens. Il est alors évoqué le risque de n'avoir qu'une faible participation des pays de l'ouest.

► Les juges seront choisis, pour des raisons pratiques, parmi ceux qui font partie du bureau de l'Euro-DDC (et qui seront deux présents pour cette raison), soit : MM. Thienpont, Lauwers, Nouc, Jauernic, Mérat.

► Les formulaires d'engagement seront mis à disposition des pays concernés. Soit 100 pour la France. Une présentation privilégiée est souhaitée dans les bulletins des différents clubs concernés.

• La question du Körung et celle de la reconnaissance par l'Allemagne des sélections pratiquées à l'étranger.

Il est proposé que les clubs concernés puissent délivrer un formulaire attestant que le chien a bien subi l'examen en question (sachant que le Körung ayant une utilité d'élevage, il est souhaité que cet examen soit dissocié des résultats d'exposition). Les résultats des examens radiologiques des hanches doivent également être fournis. Une classification à 2 niveaux (type Körklasse 1 ou 2) est souhaitée.

Les clubs concernés pourraient adresser au club allemand une liste des chiens admis dans ces conditions, liste qui pourrait être entérinée après transmission de la procédure générale suivie (modalités de l'examen, lieux, juges...) et du règlement d'élevage faisant apparaître la mise en place de cette sélection. Un tour de table est fait, faisant apparaître les variations selon les pays.

Il est fait remarquer que le Körung étant un examen d'élevage, on doit tenir compte de la question des mélanges de couleurs. A ce sujet, la France est quelque peu questionnée et les récentes décisions de la commission d'élevage à ce sujet

doivent être transmises.

• Le Championnat de l'Euro-DDC 1989.

Sachant que celui de 1988 aura lieu en Allemagne en septembre (année du centenaire du club allemand), 1989 pourrait avoir lieu en Italie (il est précisé : du Nord !).

• Reprise de la question des mélanges de couleurs.

Un tour de table évoque les situations dans les différents pays concernés. Un souhait d'harmonisation est émis dans le sens d'une limitation d'autorisations à titre exceptionnel. Ce problème sera soumis à la réunion des délégués de Budapest.

• L'interdiction de coupe d'oreilles.

La coupe des oreilles est interdite dans certains pays, ce qui va créer une situation mettant en présence des dogues à oreilles coupées (Italie, France, Belgique) et non coupées (en gros, les autres pays).

Il est décidé que les dogues à oreilles non coupées seront jugés comme les autres à Budapest, mais que le problème devra alors être révoqué en réunion. En effet, il existe une implication directe sur la formulation du standard (qu'il convient de modifier) et une implication indirecte puisqu'il va falloir définir esthétiquement les oreilles longues et leur port, ce qui ne manquera pas d'avoir une incidence sur le type, selon les décisions prises.

Pour la France, il conviendrait de définir que les chiens à oreilles non coupées pourront être jugés mais aussi classés. Il est précisé que les chiens à oreilles coupées ne devront plus être présentés en Suisse. Cependant, dans la mesure où ils auront été opérés dans un pays où cette pratique est autorisée, ils pourront être jugés.

L'Euro-DDC se propose de joindre la FCI pour faire admettre le principe qu'en Europe, seront jugés de la même manière les dogues à oreilles coupées et non coupées.

• Questions diverses.

► Les 12 et 13 septembre 1987 est prévue une réunion de juges à Darmstadt (cette question des oreilles sera à l'ordre du jour).

► Tour d'horizon du nombre de membres des principaux pays affiliés : Allemagne : 4 443 ; Hollande : environ 2 800 ; Belgique environ 800.

► Question de la conduite de l'élevage et intérêt de réunions de travail à ce sujet : c'est à l'étude.

► Reconnaissance officielle par la FCI du titre de champion de l'EUDDC : c'est en cours.

Dr Y.M. MÉRAT ■

NOS DOGUES A L'ÉTRANGER

Mme BOULANGER nous transmet des résultats obtenus par sa femelle fauve INES AUX SABOTS DE VÉNUS, en 1986, à l'étranger.

■ MOUSCRON (Belgique) — 1^{er} février 1986 — Juge R. Verschuren (B) — RCAC-RCACIB.

■ TULLN-VIENNE (Autriche) — 9 mai 1986 — Juge H. Extra (D) — Exc.

■ LIÈGE (Belgique) — 21 juin 1986 — Juge E. Hurzeler (Suisse) — CAC-CACIB.

■ ROTTERDAM (Hollande) — 31 août 1986 — Juge R. Koch (D) — RCAC-RCACIB.

■ HOUTHAIEN (Belgique) — Clubmatch — 14 décembre 1986 — Juge J. Orenbuch (B) — 2^e Exc.

CALENDRIER DES EXPOSITIONS 1987

- **TOULOUSE**, CACIB, 1er MARS — FC Midi Pyrénées, SC Haute-Garonne, 2, rue Jolimont, 31000 Toulouse. *Spéciale Dogue. Juge Mme Pincemin-Labrousse.*
- **VALENCE**, 1er MARS — SC Rhône-Alpes, Mme Chailay, St-Julien-de-Serre, 07200 Aubenas.
- **BOURGOS**, 1er MARS, SC du Centre, Dr Pinard, Vendegond, St-Éloi de Gy, 18100 St-Martin d'Auxigny. Téléphone 48.25.41.61.
- **POITIERS**, CACIB, 7 et 8 MARS — FC Poitou-Charentes, SC du Poitou, M. Derouet, 8, rue Louis Renard, 86000 Poitiers.
- **PÉRIGUEUX**, 15 MARS — FC Aquitaine, SC de Dordogne, Mme Chabreliè, Gravelle, 24430 Razac / Isle.
- **MULHOUSE**, présentation, 22 MARS — FC Alsace, SC du Haut-Rhin, 6, rue J.-B. Schacre, 68100 Mulhouse.
- **LIMOGES**, 29 MARS — FC du Limousin, AC de la Haute-Vienne, Imbourdeix, 87220 Feytiat.
- **CASTRES**, 29 MARS — FC Midi Pyrénées, AC du Tarn, M. Balzagette, 19, rue Fuzies, 81100 Castres.
- **MONTPELLIER**, CACIB, 4 et 5 AVRIL — SC Languedoc-Roussillon, 25, rue du Colombier, 34670 Baillargues. Tél. 67.70.10.05. *Spéciale Dogue. Juge Dr Béranger.*
- **GRENOBLE**, CACIB, 11 et 12 AVRIL — SC Rhône Alpes, M. Chaussou, 54, Place Debelle, 38340 Voreppe. *Spéciale Dogue. Juge M. Levron.*
- **AIX-EN-PROVENCE**, 12 AVRIL — SC Midi Côte d'Azur, 299 avenue de Mazargues, 13008 Marseille.
- **MONTAUBAN**, 12 AVRIL — FC Midi Pyrénées, AC du Tarn-et-Garonne, M. Bachala, 20, avenue de Monclar, 82000 Montauban.
- **MONISTROL / LOIRE**, 19 AVRIL — FC Auvergne, Bourbonnais, Velay, AC du Velay et de la Haute-Loire, M. Grangeon, 4, Chemin de Hurlevent, Plaine de Rome, Chadrac, 43000 Le Puy.
- **LIÉVIN**, 19 AVRIL — Club St-Hubert du Nord, M. Dupas, 6, rue Victor-Hugo, Lieu St-Amand, 59110 Bouchain.
- **ST-MAURICE/MOSELLE**, 20 AVRIL — M. D. Albert. *Championnat Alsace-Lorraine.*
- **ST-HILAIRE DU HARCQUET**, 26 AVRIL — SC Basse-Normandie, M. Verdier, 14430 Le Ham.
- **NICE**, CACIB, 27 AVRIL — SC Midi-Côte d'Azur, 299, Avenue de Mazargues, 13008 Marseille.
- **SAINT-BRIEUC**, CACIB, 3 MAI — SC Bretonne, M. Renault, BP 97, 22404 Lamballe cedex.
- **CONDOM**, présentation, 3 MAI — FC Midi Pyrénées, AC du Gers, M. Brana, 2, rue Lakanal, 32000 Auch.
- **NIORT**, 3 MAI — FC Poitou Charentes, SC Deux-Sèvres, M. Hermel, Barrage de Morvent, 85200 Fontenay-le-Comte.
- **AMIENS**, CACIB, 9 et 10 MAI — FC Picardie, SC Nord-Picardie, Mme Dhetz, 106, rue des Quatre Lemaire, 80000 Amiens. *Spéciale Dogue. Juge M. Sertelet.*
- **DAX**, 9 et 10 MAI — FC Aquitaine, SC des Landes, Dr Mazer, 3, avenue G. Clémenceau, 40100 Dax.
- **LAVAL**, 10 MAI — FC Pays de Loire, SC Maine Anjou, M. Reudet, Rive Parence, Torcé en Vallée, 72110 Bonnetable.
- **TROYES**, CACIB, 17 MAI — SC Champagne-Ardenne, 3, rue Charles Roche, 51100 Reims. *Spéciale Dogue. Juge Dr Y.-M. Mérat.*
- **ROANNE**, 17 MAI — SC Rhône-Alpes, M. F. Jamet, 57, rue Jean-Jaurès, 42300 Roanne.
- **CHATEAUROUX**, 17 MAI — SC du Centre, Mme Thévenon, 324, avenue de La Chatre, 36000 Châteauroux. Tél. 54.34.72.20.
- **AGEN**, CACIB, 24 MAI — FC Aquitaine, SC du Lot-et-Garonne, Mme Magne, Clos Djibelor, 47130 Bazens. *Spéciale Dogue. Juge. M. Sertelet.*
- **RODEZ**, 24 MAI — FC Midi-Pyrénées, AC de l'Aveyron, Dr Cluzel, 15, Bd de l'Ayrolle, 12100 Millau.
- **RABASTENS**, 28 MAI — FC Midi-Pyrénées, AC Hautes-Pyrénées, M. Guiraud, 10, rue St-Martin, 65500 Tarbes.
- **LA ROCHE / YON**, 1^{er}, 2^e, 9^e, 10^e groupes, 28 MAI — FC Pays de Loire, SC Vendée, M. Desamy, 46, rue Léon David, 85100 Les Sables d'Olonne.
- **ÉVREUX**, 28 MAI — FC Haute-Normandie, SC Eure, Mme Pernette, 143, rue de Washington, 27000 Evreux. Tél. 32.28.29.25.
- **COGNAC**, 31 MAI — FC Poitou-Charentes, SC Cognac, M. Joie, 13, rue Pavie, 16100 Cognac.
- **BLOIS**, 31 MAI — SC du Centre, M. Vidal, Mon Idée, 41400 St-Georges / Cher. Tél. 54.32.37.50.
- **NOGENT / OISE**, 31 MAI — FC Picardie, SC Oise, M. Coste, 22, rue St-Germain, 60510 Laversines.
- **CHALON / SAONE**, 6 JUIN — SC Bourgogne, M. Jean Deplagne, Les Tardys, Verze, 71960 Pierreclos. Tél. 85.33.32.16.
- **CHARTRES**, 7 JUIN — SC Centre, Mme Chanel, 9, rue de Bourray, Vacheresses les Basses, 28210 Nogent-le-Roi. Tél. 37.82.51.94.
- **TOULON**, 7 JUIN — SC Midi-Côte d'Azur, 299, avenue de Mazargues, 13008 Marseille.
- **BRIVE**, CACIB, 7 et 8 JUIN — FC Limousin, SC Corrèze, M. Labrousse, 56, Bd Koenig, 19100 Brive. *Spéciale Dogue. Juge M. Dubois.*
- **LILLE**, CACIB, Exposition de Championnat organisée par le Club de St-Hubert du Nord, 13 et 14 JUIN — S.C.C., 215, rue Saint-Denis, 75093 Paris cedex 02. *Juges Mme Pincemin et M. Lauwers.*
- **MONTENDRE**, 21 JUIN — FC Poitou-Charentes, SC Saintes-Saintonges, M. Sénécat, Montils, 17800 Pons.
- **ALÈS**, 21 JUIN — SC Languedoc-Roussillon, 25, rue du Colombier, 34670 Baillargues. Tél. 67.70.10.05.
- **BESANÇON**, CACIB, 21 JUIN — SC Franche-Comté, M. Schwartz, Les Roches, 90150 Eguenigue. *Spéciale Dogue. Juge M. Moreaux.*
- **LE HAVRE**, 21 JUIN — FC Haute-Normandie, SC Normandie, Mlle Boursier, 18, rue du Champ du Pardon, 76000 Rouen. Tél. 35.71.27.50 après 20 heures.
- **ROYAT**, 27 et 28 JUIN — FC Auvergne, Bourbonnais, Velay, AC Puy de Dôme, Comité d'organisation de l'exposition de Royat, Chemin des Cours Varennes, 63450 Chagnon.
- **ORLÉANS**, CACIB, 28 JUIN - SC Centre, M. Maurice Leblanc, La Selle-sur-le-Bied, 45210 Ferrières-en-Gatinais. Tél. 38.87.30.03. *Spéciale Dogue. Juge Dr Béranger.*
- **SAINT-GIRONS**, 28 JUIN — FC Midi-Pyrénées, AC de l'Ariège, M. Lagarde Lizier, Rue du Colombier, 09190, St-Lizier.
- **MOULINS**, 5 JUILLET — FC Auvergne, Bourbonnais, Velay, AC Bourbonnais, M. Pelletier Jippon, Le Puy Marien, Deneuilles-les-Mines, 03170 Doyet.

- **OUISTREHAM**, 12 JUILLET — SC Basse-Normandie, M. Verdier, 14430 Le Ham.
- **ISLE / SORGUE**, 12 JUILLET — SC Midi-Côte d'Azur, 299, avenue de Mazargues, 13008 Marseille.
- **STE-FOY LA GRANDE**, 12 JUILLET — FC Aquitaine, SC Gironde, M. Castanet, 24230 Velines.
- **VASSIVIÈRE-EN-LIMOUSIN**, 14 JUILLET — FC Limousin, AC Creuse, M. Riva, Fourneaux, 23200 Aubusson.
- **LA BOURBOULE**, 19 JUILLET — FC Auvergne, Bourbonnais, Velay, AC Puy-de-Dôme, Mme Busaill, 34, rue de Barante, 63300 Thiers. *Patronnée Dogue. Juge M. Sertelet.*
- **CAHORS**, 19 JUILLET — FC Midi-Pyrénées, AC Lot, M. Catta, Caramel, Fargues, 46800 Montcuq.
- **LORIENT**, 19 JUILLET — SC Bretonne, M. Renault, BP 97, 22404 Lamballe cedex.
- **TONNERRE**, 19 JUILLET — SC Bourgogne, M. Maurice Guillot, 3, rue du Patis, 89700 Tonnerre. Tél. 86.55.11.60.
- **CUSSET**, présentation, 25 JUILLET — FC Auvergne, Bourbonnais, Velay, AC Bourbonnais, M. Faron, 17, rue des Cerisiers, 03200 Vichy.
- **LE PUY**, 26 JUILLET — FC Auvergne, Bourbonnais, Velay, AC Velay et Haute-Loire, Office du Tourisme, Place du Breuil, 43000 Le Puy.
- **SAINT-GAUDENS**, présentation, 26 JUILLET — FC Midi-Pyrénées, AC Haute-Garonne, M. Barousse, 62, rue Victor Hugo, 31800 Saint-Gaudens.
- **DIEPPE**, 26 JUILLET — FC Haute-Normandie, SC Normandie, Mme Testelin, Cavée de Caude Côte, 76200 Dieppe. Tél. 35.82.11.02.
- **AURILLAC**, 2 AOUT — FC Auvergne, Bourbonnais, Velay, SC Haute-Auvergne, Mme Letellier, 46, rue Garcia Lorca, Belbex, 15000 Aurillac. *Patronnée Dogue. Juge Dr Mérat.*
- **CAMPBON**, 2 AOUT — FC Pays de Loire, SC St-Hubert de l'Ouest, M. Parson, 5, Ave du Verseau, 44700 Orvault.
- **BÉZIERS**, 9 AOUT — SC Languedoc-Roussillon, 25, rue du Colombier, 34670 Baillargues. Tél. 67.70.10.05.
- **LACOMMANDE**, 8 et 9 AOUT — FC Aquitaine, SC Pyrénées-Atlantiques, M. Camy, Mairie, 64360 Lacommande.
- **PIERRE-BUFFIÈRE**, 23 AOUT — FC Limousin, SC Haute-Vienne, Syndicat d'Initiative, 87260 Pierre-Bufferre.
- **CHATEAU-GONTIER**, 23 AOUT — FC Pays de Loire, SC Maine-Anjou, M. Reudet, Rive Parence, Torcé-en-Vallée, 72110 Bonnetable.
- **ÉVIAN**, CACIB, 29 et 30 AOUT — SC Rhône-Alpes, Office de Tourisme, 74500 Évian. Tél. 50.75.04.26. *Spéciale Dogue. Juge M. Sertelet.*
- **CASTELJALOUX**, présentation, 30 AOUT — FC Aquitaine, SC Lot-et-Garonne, Mme Magne, Djilebor, 47130 Bazens.
- **SORGES**, présentation, 30 AOUT — FC Aquitaine, SC Dordogne, Mme Chabrelie, Gravelle, 24430 Razac / Isle.
- **NEVERS**, CACIB, 5 et 6 SEPTEMBRE - SC Bourgogne, AC Nivernais, M. d'Autel, La Vallée, Parigny-les-Vaux, 58320 Pougues-les-Eaux. Tél. 86.60.40.85. *Spéciale Dogue. Juge M. Voilet.*
- **HIRSON**, 6 SEPTEMBRE — FC Picardie, SC Nord-Picardie, Mme Dhetz, 106, rue des Quatre Lemaire, 80000 Amiens.
- **ST-GERMAIN**, présentation — 6 SEPTEMBRE — FC Poitou-Charentes, SC Poitou, M. DEROUET, 8, rue Louis Renard, 86000 Poitiers.
- **ANNONAY**, 6 SEPTEMBRE — SC Rhône-Alpes, Syndi-

cat d'Initiative, Place des Cordeliers, 07100 Annonay.

► **BEAUVAIS**, CACIB, 12 et 13 SEPTEMBRE — FC Picardie, SC Oise, M. Coste, 22, rue St-Germain 60510 Laversines. *Spéciale Dogue. Juge M. Voilet.*

► **TOURS**, 13 SEPTEMBRE — SC Centre, Mme Cognault, La Bruzette, Fondettes, 37230 Luynes. Tél. 47.42.21.38.

► **MAINTENON (28) - NATIONALE D'ÉLEVAGE**, 20 SEPTEMBRE — Secrétariat du DCF, Mme Mérat, Le Jaunet, 03110 Escurolles.

► **AVESNES / HELPE**, 27 SEPTEMBRE — Club St-Hubert du Nord. M. Dupas, 6, rue Victor Hugo, Lieu Saint-Amand, 59110 Bouchain. *Patronnée Dogue. Juge M. Dubois.*

► **THIERS**, 3 et 4 OCTOBRE — FC Auvergne, Bourbonnais, Velay, AC Puy de Dôme, Mme Gorce, 11, place Lafayette, 63300 Thiers.

► **SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**, présentation, 4 OCTOBRE — SC Ile-de-France, M. Mattera, 13, rue Hoche, 92700 Colombes.

► **NANTES**, CACIB, 24 et 25 OCTOBRE — FC Pays de Loire, SC St-Hubert de l'Ouest, Dr Parson, 5, avenue du Verseau, 44700 Orvault. *Spéciale Dogue. Juge M. Dubois.*

► **NANCY**, CACIB, 1^{er} NOVEMBRE — SC Est, M. Vessière, Pettoncourt, 57170 Château-Salins. *Spéciale Dogue. Juge Mme Pincemin-Labrousse.*

► **ROUEN**, CACIB, 7 et 8 NOVEMBRE — FC Haute-Normandie, SC Normandie, Mlle Boursier, 18, rue du Champ du Pardon, 76000 Rouen. *Spéciale Dogue. Juge M. Levron.*

► **STRASBOURG**, CACIB, 15 NOVEMBRE — FC Alsace, SC Bas-Rhin, M. Schweitzer, 173, route de Lyon, 67400 Graffenstaden. *Spéciale Dogue. Juge M. Baux.*

► **MARSEILLE**, CACIB, 21 et 22 NOVEMBRE, SC Midi Côte d'Azur, 299, avenue de Mazargues, 13008 Marseille. *Spéciale Dogue. Juge M. Moreaux.*

► **CAEN**, CACIB, 28 et 29 NOVEMBRE — SC Basse-Normandie, M. Verdier, 14430 Le Ham. *Spéciale Dogue. Juge Dr Mérat.*

► **ANGERS**, 6 DÉCEMBRE — FC Pays de Loire, SC Maine-Anjou, M. Reudet, Rive Parence, Torcé-en-Vallée, 72110 Bonnetable.

► **BORDEAUX**, CACIB, 13 DÉCEMBRE — FC Aquitaine, SC Gironde, BP 174, 33000 Bordeaux RP. *Spéciale Dogue. M. Garnero.*

SÉANCES DE CONFIRMATION

► **NOGENT / OISE**, 14 MARS — FC Picardie, SC Oise, M. Coste, 22, rue St-Germain, 60510 Laversines.

► **DORDOGNE**, ville non précisée, 1^{er} MAI — FC Aquitaine, SC Dordogne, Mme Chabrelie, Gravelle, 24430 Razac / Isle.

► **CHAMBRAY-LES-TOURS**, 21 JUIN — SC Centre, Mme Cognault, La Bruzette, Fondettes, 37230 Luynes. Tél. 47.42.21.38.

► **NANTES**, 24 OCTOBRE — FC Pays de Loire, SC St-Hubert de l'Ouest, M. Parson, 5, avenue du Verseau, 44700 Orvault.

► **CLUNY**, 25 OCTOBRE — SC Bourgogne, Mme Périneau, les Grands Pins, 71680 Crèches / Saône — Téléphone 85.37.14.95.

► **REIMS**, 2 NOVEMBRE — SC Champagne-Ardenne, 3, rue Charles Roche, 51100 Reims.

► **FRESSENNEVILLE**, 6 DÉCEMBRE — FC Picardie, SC Nord-Picardie, Mme Dhetz, 106, rue des Quatre Lemaire — 80000 AMIENS.

IMPORTANT - Certaines dates de ce calendrier établi par la Société Centrale Canine sont susceptibles de changement. Pour participer aux expositions canines, les feuilles d'engagement sont à demander au moins six semaines à l'avance à la Société organisatrice. Nous appelons votre attention sur le fait que la clôture des engagements est généralement fixée un mois avant l'exposition. Passé ce délai, l'engagement ne pourrait plus être accepté. Joindre une enveloppe timbrée pour l'envoi d'une feuille d'engagement.

L'ADOLESCENCE DU CHIEN LA DÉCOUVERTE DU MONDE EXTÉRIEUR

par Alain CABROL

Par définition, c'est la phase allant de l'enfance (3 mois) à l'âge adulte (12 mois)

• LE PREMIER CONTACT :

Le chiot quitte le milieu maternel vers 2 mois 1/2 et subit un stress. Ce dernier peut être limité si c'est le maître qui prend lui-même le chiot. Le transfert doit se faire afin que le chiot arrive dans sa nouvelle demeure durant le jour. En prenant cette précaution, le chiot aura le temps de se familiariser avec ce nouvel environnement.

Dans le cas d'impossibilité pour le maître d'aller chercher son nouveau compagnon (ce doit être une exception), l'acheminement aura pu être assuré par air, par train ou par transporteur. Encore plus que dans le cas précédent, c'est le maître qui doit accueillir et libérer le chiot de sa cage ; le stress subi tout au long du voyage est plus grand et la mise en confiance sera plus longue.

Un petit « truc » : si vous êtes allé voir le chiot avant de faire la transaction avec l'éleveur (ce qui doit être une règle), laissez dans la niche un bout de couverture qui vous sera restitué à la livraison. Ainsi, ce bout de couverture imprégné de l'odeur maternelle, sera un point de repli et facilitera la première nuit passée seul.

• L'ÉDUCATION DU CHIOT :

Suivant l'importance du stress subi et de l'équilibre du chiot, la familiarisation sera plus ou moins longue ; c'est-à-dire aller de quelques heures à 2 ou 3 jours. Les principes de base en seront les associations et les intonations de la voix.

LA PROPRETÉ

D'instinct, le chiot est propre ; quelques jours après sa naissance, il rampe pour s'écarter et faire ses besoins. Il convient donc de l'éduquer quant au lieu où il pourra faire. Pour cela, une première règle simple : le chiot ayant, de par sa taille, une capacité de rétention limitée, prenez-le et portez-le dehors après chaque période de long sommeil, après chaque repas, avant chaque nuit et tout de suite le matin quand la première personne se lève dans la famille. Si la nuit a été longue et qu'il se soit oublié, vous n'en tiendrez pas rigueur.

La deuxième règle consiste à commencer à développer les associations. Chaque fois que le chiot fera ses besoins dehors, vous le félicitez instamment de la voix et du geste, lui témoignerez votre satisfaction ; mais il convient de bien faire l'association au moment où il fait et non quand il vient vers vous, sans quoi l'association serait pour lui retour vers le maître = caresses (ce qui est le principe de l'exercice du rappel). Le chiot peut être incommodé par les caresses lorsqu'il fait ses besoins ; dans ce cas, « caressez » seulement de la voix.

La troisième règle sera aussi une association. Quand vous *surprenez* votre chiot en train de faire dans la maison ou à un endroit non désiré (je dis bien au moment où il fait), utilisez le mot significatif d'interdit tel que « non » dit d'une voix ferme et assez sèche. Prenez aussitôt votre chiot sous le bras et portez-le dehors. Là, attendez patiemment qu'il se soulage pour le féliciter tout de suite. Ainsi sera faite l'association suivante : à l'intérieur = réprimande ; à l'extérieur = caresses. Votre élève ne tardera pas à comprendre et à demander pour sortir. A ce sujet, les manifestations de la demande à sortir sont parfois différentes d'un chien à l'autre ; certains jappent devant la porte, d'autres font des allées et venues ; enfin, quelques-uns viennent vous chercher. A vous de comprendre !

• LES PREMIÈRES SORTIES HORS DU DOMAINE FAMILIAL :

Quant le chiot est bien familiarisé (environ 15 jours), vous l'emmenez, pour sa première sortie, en voiture à la campagne dans un endroit calme ou, si vous habitez la ville, transportez-le en un lieu peu fréquenté ou vous pourrez le lâcher.

NOTION FONDAMENTALE

Le chien a plus peur de vous perdre que vous de le perdre. Pour vous en convaincre (à faire seulement quand le chien est confiant dans son milieu), faites la pratique suivante : votre chien confiant gambade devant vous. Lorsqu'il est assez éloigné, cachez-vous derrière un arbre. Votre compagnon ne vous voyant plus va revenir à toute allure sur ses pas. Dès qu'il approche de votre cachette, sortez et félicitez-le chaleureusement. Personnellement, je pratique assez souvent cet exercice lors de la promenade lorsqu'un chien s'éloigne trop ou ne prête pas assez attention à moi. Après deux pratiques, la leçon est retenue et la surveillance à mon égard accrue.

L'ATTITUDE DU MAÎTRE FACE AUX DÉCOUVERTES

Vous devez être très vigilant au comportement de votre compagnon. Chaque fois que vous observerez un moment de recul ou de crainte face à une chose, accroupissez-vous à côté de lui, à sa droite de préférence, et caressez-le de la voix et du geste. Invitez-le à avancer vers l'obstacle et à le renifler. Dès qu'il aura repris l'assurance, redonnez-lui la liberté.

Votre attitude sera sensiblement identique face au bruit. Par exemple, vous vous promenez dans un bois et une branche craque sous votre pied. Le chien marque un moment de recul ou de crainte. Accroupissez-vous et appelez-le à l'endroit du bruit. Montrez-lui la raison de ce bruit en le caressant et éventuellement faites craquer doucement, devant lui, un petit bout de branche. Complimentez-le même s'il ne paraît pas très assuré.

Votre comportement doit être sensiblement le même à chaque hésitation de votre chien.

En procédant ainsi à chaque phase de son adolescence et de sa vie, en toutes circonstances, vous ferez et vous aurez un chien sûr et « gonflé ». Votre animal exprimera au maximum son équilibre nerveux.

L'ATTITUDE FACE AUX OBSTACLES

Le mot obstacle est pris au sens large du terme. Vous ne devez jamais forcer un chiot ou un chien à franchir un obstacle sans qu'il l'ait « découvert ». Laissez-lui le temps de se mettre en confiance. Aidez-le, confortez-le dans sa découverte, dans son courage, dans sa décision de passage. Ne le forcez jamais à passer ou à franchir l'obstacle le premier.

Ne le tirez jamais par la laisse ; donnez tout au plus un à-coup pour le décider.

Si vous l'obligez avec force à passer seul, vous obtiendrez l'effet inverse ; vous augmenterez sa crainte face aux obstacles et diminuerez sa confiance en vous.

Si vous devez obligatoirement franchir l'obstacle, portez-le et parlez-lui tout au long du franchissement.

• L'ACCOUTUMANCE AU COLLIER :

Cette phase est perçue comme une privation de liberté et

est établie sur une semaine. Progressez par étape. Dans un premier temps, passez-lui le collier et laissez-le se familiariser 5 à 10 mn, puis ôtez-le. Allongez progressivement le temps jusqu'à ce qu'il n'y prête plus attention.

• L'ACCOUTUMANCE A LA MARCHÉ EN LAISSE :

Deuxième privation de liberté. Mettez-lui le collier et accrochez la laisse.

La première réaction sera de tirer. Accroupissez-vous face au chien et avec de petits à-coups sur la laisse ; invitez-le d'une voix engageante à venir vers vous. Confortez-le dans sa décision de déplacement, même si elle est un peu forcée.

Dès que le chien arrive près de vous ou dès que la laisse se détend, reculez en continuant à l'engager à venir (le mot « viens » convient assez bien). Ainsi, de proche en proche, vous commencerez à vous déplacer.

Quand le suivi sera un peu cohérent, placez-vous à droite de votre chien. Continuez à le complimenter tout au long de son déplacement volontaire. Contentez-vous d'une position approximative ; ne recherchez pas la précision, c'est trop tôt.

• L'ACCOUTUMANCE AUX BRUITS DE LA RUE :

Ne « plongez » pas directement votre compagnon aux bruits de la rue à grande circulation. Procédez graduellement. Partez d'une rue assez calme et, en fonction de l'assurance de votre chien, allez vers une rue plus bruyante. Surveillez son attitude et confortez-le constamment.

Prenez le temps de vous arrêter un moment. En procédant ainsi, vous devrez pouvoir aller jusqu'à supporter le bruit de passage d'un train ou le bruit d'un avion au décollage. Mais, encore une fois, adaptez la progression en fonction de l'assurance de votre chien. Ne brûlez pas les étapes.

• UNE HABITUDE QUI FACILITERA L'INSTRUCTION FUTURE :

Chaque fois que vous vous arrêtez, lors d'une marche en laisse, tout en complimenter votre chien, fléchissez ses membres arrière de façon qu'il se retrouve assis sans le lui avoir commandé. Vous verrez, l'habitude sera vite prise.

• LE RAPPEL :

Le but de cet exercice fondamental est :

- obtenir le rappel du chien,
- continuer à faire découvrir le domaine de la voix,
- le rappel n'est pas une réprimande et est suivi de compliments et de caresses,

- le rappel est suivi de liberté,
- que le chien demeure sous votre contrôle,
- développer les contacts entre vous et votre chien.

Cet exercice pourra être débuté dès que le chien sera familiarisé avec vous, c'est-à-dire au plus tôt après 3 mois. Le matériel nécessaire est une laisse et un collier. Le lieu sera la promenade, sans perturbation environnante, le chien seul avec vous.

Après 10 mn de promenade en totale liberté, le chien se trouvant éloigné de 20 à 50 m, arrêtez-vous, restez droit et commandez « X au pied ».

Dès que le chien obtempère et pendant le retour, flattez-le de la voix. Quand le chien arrivera près de vous, n'essayez pas de le saisir par le collier ; essayez simplement de le caresser. De ce fait, il viendra plus près. Tout en continuant à le caresser du geste et de la voix, prenez-le par le collier et placez-le sans brutalité à votre gauche. Avec la main gauche, repliez ses membres arrière de façon qu'il se trouve assis sans commandement. Puis, après maintes caresses, redonnez gaiement la liberté à votre animal.

Au cours de la promenade, faites l'exercice 2 ou 3 fois, mais veuillez à ce que ce ne soit pas une corvée pour votre chien.

Si l'élève n'obtempère pas au commandement, ne répétez pas et partez en courant dans le sens opposé. Le chien ayant peur de vous perdre va vous rattraper et vous dépasser. Dès que le chien est à nouveau éloigné, arrêtez-vous et commandez « X au pied ». Si le chien n'obtempère pas, faites demi-tour et partez en courant. Répétez l'exercice jusqu'à ce que l'animal finisse par se trouver près de vous pour recevoir compliments et caresses.

Si le chien a un comportement timide ou réservé, ou si vous avez trop d'ascendant sur lui, adoptez une attitude accroupie.

Ce que vous ne devez pas faire :

- courir après votre chien, car il va prendre cela pour un jeu et va s'éloigner encore plus,
- ne pas donner plusieurs commandement,
- ne jamais réprimander votre chien quand il revient. Au contraire, vous devez le féliciter abondamment pour son retour, même si vous avez envie de faire l'inverse. C'est à vous à faire en sorte d'obtenir un rappel plus immédiat. Une réprimande ne doit être appliquée que sur le lieu et au moment où la faute est commise.

Courtoisie « Bulletin boxer »

La S.C.C. communique

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ZOOTECHNIQUE
DU 4 JUIN 1986

Otectomy - Caudectomie : législation européenne

Le président Michel informe la Commission Zootechnique de l'action qu'il a entreprise depuis la réunion du 5 février.

A la suite de ses démarches auprès du Conseil de l'Europe, il a obtenu que la Commission Ad Hoc d'Experts pour la Protection des Animaux (C.A.H.P.A.) procède à l'audition d'une délégation de la F.C.I. avant de rédiger le texte définitif de la Convention sur la protection des animaux de compagnie qui sera soumis à l'approbation du comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

M. Michel signale à la Commission que cette audition a eu lieu le mardi 3 juin. La délégation F.C.I. était composée de MM. Muller, président (Suisse), Michel, vice-président (France), Peper (Allemagne) et était accompagnée par le professeur Coulon (E.N.V. Lyon) à titre d'expert.

Bien que le C.A.H.P.A. ait en principe achevé ses travaux, il a entendu avec courtoisie les arguments de la délégation contre l'insertion dans la convention d'un article interdisant systématiquement la coupe des oreilles et de la queue et l'ablation des ergots dans l'espèce canine. Cette audition n'a pas été inutile car il semble que le C.A.H.P.A., déterminé quant à la coupe des oreilles, admettrait la coupe de la queue pratiquée dans les 8 jours suivant la naissance du chiot.

Le président Michel rappelle que lorsqu'une convention est adoptée par le comité des Ministres du Conseil de l'Europe, elle ne devient applicable dans l'un des 21 pays membres qu'après ratification par le Parlement de ce pays.

PÈRE

Champion du club Classe Jeunes + meilleur jeune
Champion de Beauté d'Italie
Champion de Beauté de Monaco
Champion International
Champion Social Italien

TANIT DU PRÉ DES CHAUMES



Étalon bleu sujet d'élite - 20 CAC - 7 RCAC - 10 CACIB - 7 RCACIB

Chiots de Tanit attendus à l'élevage du Mas du Galoubet
par VESTA du VAL de L'AMITIÉ

et à l'élevage du Mas de Majoulière par VIOLETTE du VAL de L'AMITIÉ.

**Prop. : Mme MONGEOIS,
La Majoulière, Le Roussan, 84570 Mormoiron. Tél. 90.61.95.16.**

FILS

BRANTOME DU MAS DU GALOUBET

(6 mois sur la photo)

Né le 10/04/86 de VESTA DU VAL DE L'AMITIÉ

Exposé 4 fois : 4 fois gagnant.



- 13/07/86 : Ch. 1986 NOVI-LIGURE (I), juge : M. BERNINI - **Classe Puppy** : 1er Prometteur, 2e couple avec sa demi-sœur BRISEIS - Meilleur lot d'élevage avec ses frères de portée.
- 12/10/86 : Ch. Social FINALE LIGURE (I), juge : M. TARANTOLLA - **Classe Débutants** : 1er Prometteur. Meilleur couple avec BRISEIS.
- 27/10/86 : Exposition de BUNDESSIEGER 86 - DORTMUND (D), juge : M. WALZE - **Classe Débutant** : 1er Très Prometteur.
- 01/02/87 : Expo Int. MILAN (I), juge : M. TAVAZZANI - **Classe Jeunes** : 1er Excellent.

Prop. : M. RASPLUS, Adresse de Brantôme, La Majoulière.

INSÉMINATION ARTIFICIELLE(III)

Maisons-Alfort : 5 ans d'activités pour la Banque de Semences : UN PREMIER BILAN

par le Professeur Marcel THÉRET

Les nombreuses récoltes effectuées sur les étalons de la banque n'entrent pas dans ces statistiques. Un stock de paillettes est toujours maintenu afin de satisfaire divers besoins, particulièrement des démonstrations de décongélation, mais aussi pour poursuivre des études permettant de perfectionner les techniques utilisées.

Ces deux tableaux amènent quelques commentaires :

a) 35 % des chiens conduits à la banque ont donné une semence non congelable faute de qualité suffisante. Il ne saurait être question de faire une analyse détaillée de cette observation. Signalons seulement que de nombreux chiens ont été amenés par leurs propriétaires soucieux de vouloir conserver de la semence de leurs chiens alors que ceux-ci atteignaient un âge certain. La qualité de la semence diminue sensiblement avec l'âge, avec cependant de grandes variations individuelles et aussi ethniques.

On a pu remarquer qu'une altération de la liqueur séminale est souvent la conséquence d'un traitement — antibiotiques par exemple — avec apparition de formes anormales et augmentation de spermatozoïdes morts.

Notons qu'une semence non congelable peut fort bien être fécondante en cas de saillie naturelle ou d'assistance à saillie. Il faut aussi souligner que la récolte du sperme a permis de vérifier la qualité de celui-ci, ce qui n'était pratiquement jamais effectué, ou très rarement, avant que des congélations soient pratiquées.

b) En moyenne, sur 403 récoltes, on a obtenu 20 paillettes de 0,5 ml de semence congelée par récolte. L'amplitude de variation étant grande : de 8-10 paillettes à 40 et plus.

c) En ce qui concerne la répartition des chiens en fonction de leur race, on peut noter la très faible participation des chiens courants. L'avantage revient aux chiens des 1^{er} et 2^e groupes, suivis par ceux du 10^e, du 9^e et des 7^e et 8^e groupes.

INSÉMINATIONS ARTIFICIELLES

Les inséminations artificielles sont pratiquées, soit avec de la semence aussitôt après la récolte (assistance à saillie), soit avec de la semence congelée.

a) Assistances à saillies :

Comme nous l'avons signalé dans nos différents rapports d'activité, ces interventions sont faites généralement en « catastrophe », les demandes d'interventions étant formulées après des échecs de saillies naturelles, tenant soit aux mâles, soit aux femelles. Les inséminations sont alors effectuées à la demande expresse des propriétaires, même si les chances de succès sont extrêmement faibles.

Bien souvent, une seule insémination est effectuée alors que deux à 48 heures d'intervalle seraient souhaitables. Aucune insémination n'est réalisée sans l'examen du frottis vaginal de la chienne, mais la bonne interprétation d'un frottis ne peut être faite qu'à la

lumière des frottis précédents, ce qui nous a amené à poursuivre des recherches dans ce sens.

Les interventions et les résultats obtenus sont consignés dans le tableau suivant, tableau IV.

Compte tenu des conditions d'interventions, ces résultats doivent être considérés comme favorables. Sans assistances à saillies, les éleveurs n'auraient pas pu obtenir 190 chiots dont il ne nous appartient pas d'apprécier la valeur monétaire.

b) Utilisation de la semence congelée :

Dans l'utilisation des services d'une banque de semences pour chiens, les propriétaires d'étalons ont vu surtout la possibilité de stocker de la semence de leurs chiens en vue d'une utilisation ultérieure, voire après la disparition du chien. On ne saurait donc être surpris du faible nombre d'inséminations artificielles avec de la semence congelée.

Par ailleurs, les chiennes qui furent proposées pour des « essais » n'ont pas toujours présenté la fiabilité voulue, et nous n'avons pu suivre que rarement l'évolution des chaleurs.

Les résultats suivants ont été obtenus : tableau V.

Un certain nombre d'inséminations

ANNÉES	Nbre de chiennes	Nbre de mises-bas	% de réussites	Nbre de chiots
1982	25	6	24	39
1983	33	15	45,45	89
1984	25	5	20	16
1985	27 : 19 IA 8 IA	3 4	15,78 50	18 28
Totaux	110	33	29,09	190

Tableau IV :
Assistances à saillies, résultats

ANNÉES	Nbre de chiennes	Nbre de mises-bas	% de réussites	Nbre de chiots
1982	11	3	27,27	16
1983	12	5	41,66	19
1984	2	1	50	2
1985	11	4	36,36	25
Totaux	36	13	36,11	62

Tableau V : Inséminations artificielles avec semences congelées

	Nbre de chiennes	Nbre de mises-bas	% de réussites	Nbre de chiots
1982 à 1985	9	8	88,8	41

Tableau VI : Inséminations artificielles expérimentales avec semence congelée

artificielles ont été effectuées à titre expérimental, les chiennes fiables ont été suivies avec l'attention voulue ; seules les chiennes présentant des frottis vaginaux à évolution normale ont été inséminées, soit une seule fois, soit deux, voire trois fois. Les résultats sont les suivants (tableau VI).

Il est intéressant de comparer les tableaux V et VI. Dès que l'on travaille dans des conditions strictes, c'est-à-dire avec la semence de qualité et des chiennes fiables inséminées au bon moment, on obtient des résultats remarquables, c'est-à-dire près de 90 % de succès avec de la semence congelée, quelle que soit la durée de conservation.

TRAVAUX DE RECHERCHES

Une fois la technique de congélation maîtrisée, il était possible d'envisager l'application pratique de l'insémination artificielle avec de la semence congelée. Très rapidement, la poursuite d'un certain nombre de travaux de recherches visant à augmenter les possibilités de la méthode se sont montrés indispensables.

Ces travaux intéressent surtout la réduction du nombre de paillettes pour une insémination et la détermination précise du moment de l'intervention.

a) Réduction du nombre de paillettes :

Les normes habituellement admises exigeaient 150 millions de spermatozoïdes vivants pour une insémination artificielle, soit 9 à 10 paillettes. Si l'on tient compte du nombre moyen de paillettes obtenu par récolte, soit 20 paillettes, une récolte permettait donc de réaliser deux inséminations, soit de satisfaire une seule chaleur (deux inséminations par chaleur).

L'utilisation expérimentale d'une sonde spéciale mise au point par les Établissements IM.V. permet de réduire le nombre de moitié : 4 à 5 paillettes par insémination, ce qui double le nombre d'inséminations possibles. Un tel résultat constitue un acquis pour la méthode. Des études sont entreprises pour tenter de réduire ce nombre.

b) Étude pour déterminer le moment opportun des inséminations :

Malgré les nombreuses publications concernant l'étude des frottis vaginaux, on ne dispose pas encore de tests simples parfaitement fiables pour préciser le moment de l'ovulation chez la chienne pour laquelle il existe des variations importantes.

Un suivi quotidien de frottis vaginaux, confronté avec divers tests, devrait permettre de réaliser les inséminations artificielles avec le maximum de chance de succès.

RELATIONS INTERNATIONALES

Jusque dans un passé encore récent, l'insémination artificielle dans l'espèce canine avec congélation de la semence était surtout du ressort de la recherche et n'intéressait que fort peu les éleveurs ; actuellement cette technique entre en application et la banque créée à Alfort est certes l'une des premières en Europe, sinon la première. Son existence commence à être connue à l'étranger, et, à la demande d'éleveurs, des exportations de semences ont pu être réalisées en Suède et en Norvège où les quatre inséminations pratiquées ont toutes été couronnées de succès.

Une expédition a été effectuée à la Réunion (DOM), malheureusement sans succès, mais, depuis, la même lice a été saillie naturellement sans plus de résultat.

Des assistances à saillies ont été réalisées sur des chiennes venues de Hollande, de Suisse, d'Allemagne, d'Autriche, d'Espagne.

Nous avons eu l'occasion de pratiquer des congélations de semences pour des chiens venus de l'étranger : de Belgique et d'Allemagne. Avec l'accord de la SCC et à la demande d'un éleveur, une importation a eu lieu. Si une certaine réticence existe encore dans l'application de cette technique couramment utilisée pour d'autres espèces, il apparaît aujourd'hui qu'elle est en passe d'entrer dans une pratique courante à l'échelon international. Il reste évident qu'elle ne fera appel qu'à des chiens dont les qualités seront reconnues d'une façon incontestable.

Les expéditions de semence ont été réalisées sous couvert de l'expérimentation, mais déjà il apparaît qu'une réglementation internationale s'impose, avec l'application des règlements sanitaires propres à chaque pays importateur.

PERSPECTIVES D'AVENIR ET CONCLUSION

L'expansion de la banque semble assurée, compte-tenu de la réaction des éleveurs qui prennent de plus en plus conscience de l'intérêt général de la méthode.

Il est hors de doute, que, dès que les envois de semences seront réglementés pour la France, les éleveurs, comme beaucoup le souhaitent, pourront profiter de cet avantage qui leur est offert par la congélation de la semence, d'où le développement des activités actuelles.

Les expéditions à l'étranger, notamment vers les pays où il existe une quarantaine, devraient s'intensifier. Après la Suède et la Norvège, la Finlande est intéressée par une importation. Les demandes sont ponctuelles, en ce sens qu'elles visent un étalon donné, mais

elles peuvent conduire à la création de dépôts de semences de plusieurs grands étalons de diverses races. Cela sous-entend la création d'une réglementation internationale précisant, en dehors des aspects sanitaires, les règles de la gestion de ces dépôts.

Au cours de ces cinq années d'activité, la banque de semences pour chiens a prouvé son utilité auprès d'un nombre d'éleveurs de plus en plus grand et également auprès des responsables des Clubs de races.

A une réticence initiale, commune à toute innovation, a fait place un accueil favorable.

REMERCIEMENTS

L'ensemble des travaux et les résultats obtenus n'ont pu être réalisés que grâce à la bonne compréhension des dirigeants de la Société Centrale Canine et de la Sous-Direction de l'Élevage du Ministère de l'Agriculture, l'École Vétérinaire d'Alfort étant le centre d'accueil de la banque. A toutes les personnalités de ces divers Organismes ou Établissements, nous adressons nos remerciements.

Mais, dans la réussite de cette entreprise, le mérite revient surtout à nos collaborateurs qui, sans compter, ont eu à cœur de remplir les tâches qui leurs étaient confiées, tant sur le plan technique que sur le plan administratif.

La banque de semences pour chiens créée à l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort est donc une œuvre collective et nous renouvelons nos remerciements à tous ceux qui nous ont permis de la créer, de la faire fonctionner et d'obtenir d'excellents résultats.

Une mention spéciale revient aux responsables de Clubs et aux Éleveurs qui, en nous faisant confiance, doivent en être les utilisateurs et les bénéficiaires.

UNE DATE A RETENIR

20 septembre 87

à Maintenon (28)

EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE

organisée par le
Doggen-Club de France

RÉSULTATS D'EXPOSITIONS

ÉVIAN 86 — Juge : M. Baux

FAUVES

Classe Ouverte Mâle

1er Exc. CACS. VALLO DES TERRES DE LA RAIRIE (Glenn van de Gistelbeek / Ulm des Petites Vernières) à MM. BAILLY-MAITRE.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CACS. VIRGULE DE LA CHATELLERIE (Ch.B. Ch.IB Phale des Terres de la Rairie / Thora de la Chatellerie) à Mme DEBAILLEUL.

2e Exc. RCAC. VIBEKA DE L'AYGUES-RIVER (Théobal de l'Aygués-River / Thacha de l'Aygués-River) à Mme FANTON.

BRINGÉS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC-RCACIB. VLADIMIR DE HEURTEFEUILLE (Thésée du Clos Templerie / Ch. Synthia des Terres de la Rairie) à Mme GOUTEREDONDE.

2e Exc. RCAC. VIDOCQ DE LA CHATELLERIE (Phale des Terres de la Rairie / Thora de la Chatellerie) à M. RICHARD.

3e Exc. ARSÈS DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE (Seaborg du Clos Templerie / Ch. Sarah du Castel de la Michodièrre) à M. et Mme DUVAL.

4e Exc. ARCO DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE (Sherzo II du Castel de la Michodièrre / Tshara du Castel de la Michodièrre) à M. BOVY.

Classe Champion Mâle

1er Exc. CACIB. Ch.B VALTUS DE L'AYGUES-RIVER (Théobal de l'Aygués-River / Rebecca de l'Aygués-River) à Mme FANTON.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC-RCACIB. VANIA DE L'AYGUES-RIVER (Théobal de l'Aygués-River / Tania) à M. BOURGUARD.

2e Exc. RCAC. ANITA DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE (Seaborg du Clos Templerie / Ch. Sarah du Castel de la Michodièrre) à M. et Mme DUVAL.

Classe Champion Femelle

1re Exc. CACIB. VIVA DE HEURTEFEUILLE (Ch. Thésée du Clos Templerie / Tessa du Vallon de Font Renaude) à Mme GOUTEREDONDE.

NOIRS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC. ALPHA DE PARADI'S PARK (Rain des Terres de la Rairie / Swellen de Paradi's Park) à Mme HUS-TACHE MATHIEU.

2e Exc. VARGAS DE PARADI'S PARK (Onyx de Paradi's Park / Thaïs de Paradi's Park) à M. HUBERT.

3e T.B. AMIGO VON WATELOO (Yambo v.d. Mainebene / Dana v. Trautheim) à M. GIACOMO.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC-RCACIB. ULLA DU GOUVOUX (Ruby de Paradi's Park / Osmonde de la Flore d'Espine) à Mme RACZ-SZENDREY.

2e Exc. RCAC. UMaye de la Forêt du Grillouty (Royal de la Forêt du Grillouty / Popée de la Forêt du Grillouty) à M. BARMAN.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC-CACIB. VULCAIN DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE (Ténor de Galde Brune / Shipette du Castel de la Michodièrre). Prod. M. et Mme DUVAL.

2e Exc. RCAC-RCACIB. ULKO DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Rémus de la Templerie / Raia de la Templerie) à Mme MOCZINSKI.

3e Exc. VICOMTE DE PARADI'S PARK (Tabou de la Templerie / Pamela de Paradi's Park) à M. BERNARD.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC-CACIB. VALKYRIE DU CLOS TEMPLERIE (Ch.B. Orest des Terres de la Rairie / Temis du Clos Templerie) à Mme FEUILLET.

2e Exc. RCAC. VAREN DE PARADI'S PARK (Tabou de la Templerie / Thaïs de Paradi's Park) à M. THOMAS.

3e Exc. VONNY DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE (Ténor de Galde Brune / Shipette du Castel de la Michodièrre) à M. et Mme DUVAL.

4e Exc. VANIA (Tabou de la Templerie / Thaïs de Paradi's Park) à M. et Mme TRABUIO.

Classe Jeune Femelle

1re Exc. AUDE DE PARADI'S PARK (Ulko de la Templerie de Gourdole / Tamina de Paradi's Park) à Mme MOCZINSKI.

BLEUS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC-CACIB. ALSTON BLUE DE PARADI'S PARK (Rain des Terres de la Rairie / Swellen de Paradi's Park) à Mme MOCZINSKI.

2e Exc. RCAC-RCACIB. USTER DU DOMAINE DE GOURDOLE (Ch.B., Ch.IB Schwann de Paradi's Park / Ch.B., Ch.IB, Ch. Eur. Puppy du Clos Templerie) à Mme MOCZINSKI.

3e Exc. ULRICK (Schwann de Paradi's Park / Réjane de Paradi's Park) à M. COMPAROT.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC-CACIB. BIJOU AUS DER MAIBACHER SCHWEIZ (Antonius v. Gudensberger Goldbachtal / Conny v. Hamburger Wappen) à Mme ROUGEYRON.

2e Exc. RCAC-RCACIB. AMBRE DE PARADI'S PARK (Rain des Terres de la Rairie / Swellen de Paradi's Park) à Mme MOCZINSKI.

3e Exc. VERONE DE L'AYGUES-RIVER (Silver de l'Aygués-River / Stella de l'Aygués-River) à M. BALTUS.

4e Exc. VALESA DU VALLON DE FONT RENAUE (Phebus / Sinti du Vallon de Font Renaude) à M. GUE-NARD.

Exc. URIEL DE PARADI'S PARK (Schwann de Paradi's Park / Swellen de Paradi's Park) à Mme HANIN.

Exc. VENUS DE PARADI'S PARK (Rain des Terres de la Rairie / Swellen de Paradi's Park) à M. et Mme DESCIEUX.

Classe Jeunes Femelles

1re T.B. BONNY AUS DER MAIBACHER SCHWEIZ (Antonius v. Gudensberger Goldbachtal / Conny v. Hamburger Wappen) à Mme ROUGEYRON.

2e T.B. AIDA LES PHEDRES (Equator v.d. Kloster-Mühle / Phedra de la Forêt du Grillouty) à Mme VERSLUYSEN.

CAEN 86 (Internationale) — Juge : M. Dubois (Juge assesseur : M. Martin)

FAUVES

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. FELY DE GARABA (Glenn v.d. Gistelbeek / Psychée de la Templerie) à Mme DUFETRELLE.

2e Exc. AUROCHS DES FAUVELLES (Oslo des Fauvelles / Sircé des Fauvelles) à Mme BERTSON.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC-RCACIB. ATHENE DES PETITES VERNIÈRES (Thibault des Terres de la Rairie / Uriage des Petites Vernières) à M. et Mme TROMAS.

2e T.B. SIGRID DES TERRES DE LA RAIRIE (Phale des Terres de la Rairie / Phrance du Domaine de l'Empereur) à M. GUERIN.

BRINGÉE

Classe Ouverte Femelle

1re Exc. CAC-CACIB, Meilleure Femelle. VALERYANE DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE (Sherzo II du Castel de la Michodièrre / Ryanka du Castel de la Michodièrre) à Mme JOULAUD.

NOIRS

Classe Ouverte Mâle

1er Exc. CAC. VARMOS DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE (Socrate du Monbas de la Valterie / Théodora des Terres des Apollons de l'Acropole) à M. WATRELOS.

Classe Champion Mâle

1er Exc. TURCK DE LA TOUR DES ALANS (Rude de la Templerie / Orélie de la Tour des Alans) à M. LOZACH.

Classe Ouverte Femelle

1re Exc. CAC. VAMP DU CLOS TEMPLERIE (Rain des Terres de la Rairie / Swany des Terres de la Rairie) à Mme SURMON.

2e T.B. THECIA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Orest des Terres de la Rairie / Raïa de la Templerie) à M. LABBEY.

Classe Jeune Femelle

Bon. AURIA DU BOIS BAGNÈRE (Solo de Morjasgan / Péguy de Morjasgan) à Mme C. MARTIN.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles

1er T.B. VOLPONE DE LA HAUTE

FOUGÈRE (Rudolf de la Haute Fougère / Raquel du Monbas de la Valterie) à M. PAPIN.

2e T.B. VIDOCQ DE LA HUBERDIÈRE (Rude de la Templerie / Romane de la Templerie) à Mme BRONZONI-GUESDON.

Classe Jeune Femelle

Bon. ALTEANE DE LA CHAPELLE DE SAINT-MILFORT (Tiburce des Fauvelles / Tosca d'Equival) à M. BERNARD.

BLEUS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC-RCACIB. URVOI DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Sultanne des Fauvelles) à M. CHARPENTIER.

Bon. VALKO DE BOIS MAGNY. (Ted de Bois Magny / Telma de Bois Magny) à M. MARTEL.

Classe Champion Mâle.

1er Exc. CACIB, Meilleur Mâle, Meilleur Dogue, Meilleur du 2e Groupe. VOLPONE DES FAUVELLES (Saratoga des Terres de la Rairie / Sultanne des Fauvelles) à M. DUDOUT.

MONT-DE-MARSAN 86 - Juge : Dr Yves Mérat

Cette exposition s'est déroulée dans le splendide parc de Nahuques, où nos dogues avaient non seulement des cages très grandes, mais aussi beaucoup d'ombrages, ce qui fait qu'aucun n'a souffert de cette journée très ensoleillée du 7 septembre.

Tous les exposants de nos dogues étaient très heureux et tous, unanimement, nous ont affirmé vouloir revenir encore plus nombreux. De plus, une innovation : les classes champions avaient une très belle coupe, ce qui a fait plaisir.

En bref, belle exposition, excellent juge, très bonne qualité des dogues présents, verdure, calme, sans oublier M. Debailleul qui s'est dévoué tout au long de la manifestation.

FAUVES

Classe Champion Mâle. 1er Exc. Ch.B. Ch.IB. UBU DE LA PIERRE DU ROY à M. MORAN.

Classe Débutant Mâle. Très Prometteur. ARSÈNE dit ALCYON à M. d'ANDRE FRANCIS.

Classe Ouverte Femelle. 1re Exc. CAC. VIRGULE DE LA CHATELLERIE à Mme DEBAILLEUL.

Classe Débutante Femelle. Très Prometteur. ANAIS DU CLOS DE LA GRAND FONT à M. MORAN.

BRINGÉS

Classe Ouverte Mâles. 1er Exc. AUDIN DES TERRES DE LA RAIRIE à M. COMBES — 2e Exc. LADIM DE GOAZILEC à M. AMBOISE.

Classe Ouverte Femelle. 1re Exc. REA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE à M. MORAN.

NOIRS

Classe Ouverte Mâle. 1er Exc. CAC. THOGRUL DE TESTAROUMAN à M. HOCQUARD.

Classe Jeunes Mâles. 1er T.B. ATTILA DE TESTAROUMAN à M. DUHAU — Bon. VIVERS DEL PAISOS CATALANS à Mme VACCARO.

Classe Débutant Mâle. Prometteur. ADONIS DE TESTAROUMAN à Mlle GLOAGUEN.

Classe Ouverte Femelles. 1re Exc. CAC. VINITZA DU CHATEAU DE TERREFORT à M. BOURILLON — 2e

Exc. ASTARTÉ DE TESTAROUMAN à M. CHABROULLET.

Classe Débutante Femelle. Prometteur. ASTRÉE DE TESTAROUMAN à Mme LEMAITRE.

ARLEQUINS

Classe Jeune Mâle. 1er T.B. ATAHUALPA DE TESTAROUMAN à Mme SOUX.

Classe Ouverte Femelles. 1re Exc. TEEVA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE à M. BOURILLON — 2e Exc. VALIA DE LA GRISONNIÈRE à M. PALIS — 3e Exc. THAIS DE TESTAROUMAN à Mme LAMARQUE.

BLEUS

Classe Ouverte Mâles. 1er Exc., CAC, Meilleur Dogue. Ch.B. URIES DES TERRES DE LA RAIRIE à M. LAFON — 2e Exc. VOLTAIRE DE LAITA ROSA CANINA à M. PIEDAGNEL — 3e Exc. URAK DE LAITA ROSA CANINA à Mme PROLONGEAU.

Classe Jeunes Femelles. 1re TB. VENUS DE LAITA ROSA CANINA à M. MEL — Bon. VLADIR DE LAITA ROSA CANINA à M. LECOCQ.

ROUEN 86 (Internationale) — Juge : Dr Bérenger

FAUVES

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC-RCACIB. AUROCH DU CLOS TEMPLERIE (Glenn v.d. Gistelbeek / Parzé de la Templerie) à M. DANTONNET.

2e Exc. RCAC. URANUS DES PETITES VERNIÈRES (Ch.B Phale des Terres de la Rairie / Ch.B Palès de la Crypte de Loutraki) à Mme BLONDEAU.

3e Exc. AUROCHS DES FAUVELLES (Oslo des Fauvelles / Sircé des Fauvelles) à Mme BERSON.

Classe Champion Mâle

CACIB. VIZIR DU CLOS TEMPLERIE (Shaïr du Clos Templerie / Pandore de la Templerie) à M. RUFEN.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC-RCACIB. ATHÈNES DES PETITES VERNIÈRES (Ch.B Thibault des Terres de la Rairie / Uriage des Petites Vernières) à Mme TROMAS.

2e Exc. VIRNA DE L'AYGUES-RIVER (Théobal de l'Ayguès-River / Tania de l'Ayguès-River) à Mme P. GÉRARD.

3e T.B. ANAIS DU DOMAINE DE LAT-TAY (Ch.B Royal Story des Terres de la Rairie / Ursula de la Forêt de Kaysersberg) à Mme BLANCHARD.

BRINGÉE

Classe Ouverte Femelle

1re Exc. CAC-CACIB. VALERYANE DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE (Sherzo II du Castel de la Michodièrre / Ryanka du Castel de la Michodièrre) à Mme JOULAUD.

NOIRS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. VARMOS DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE (Socrate du Monbas de la Valterie / Théodora des Terres des Apollons de l'Acropole) à M. et Mme G. WATRELOS.

2e T.B. APOLLON DU CLOS TEMPLERIE (Kollo vom Lindenkrug / Usty du Clos Templerie) à M. BAVOUX.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. CAC-CACIB. AELA DE GOAZILEC (Ch.B. Ulken des Terres de la Rairie / Thaïs de Carjegu) à M. BODILIS.

2e Exc. URANE (Ricci du Domaine de l'Empereur / Raïssa de la Forêt de Kaysersberg) à M. SAUNIER.

3e T.B. AXELLE ALTAIRE DE LA BENJAMINE (Ulysse de la Benjamine / Tania du Vallon de Font Renaude) à M. Jean-Philippe GASSON.

Classe Jeune Femelle

1re T.B. AURIA DU BOIS BAGNÈRE (Solo de Morjasgan / Péguy de Morjasgan) à Mme C. MARTIN.

ARLEQUINS

Classe Ouverte Mâles

1er Exc. CAC-CACIB. VARUM DES FAUVELLES (Surf des Fauvelles / Saphir) à M. Pierre CLEMENT.

2e Exc. RCAC-RCACIB. VOLPONE DE LA HAUTE FOUGÈRE (Rudolf de la Haute Fougère / Rachel du Monbas de la Valterie) à M. PAPIN.

3e Exc. AUNCY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS (Orcy du Domaine des Bois Dorés / Rosel de la Grande Vigie) à M. TECHENS.

4e Exc. VICOMTE DES FAUVELLES (Surf des Fauvelles / Tzinga des Fauvelles) à Mme LOYANT.

Nouveaux membres... Nouveaux éleveurs...

Les anciens numéros du Trait d'Union du D.C.F. peuvent vous être expédiés FRANCO au prix de

25 FRANCS LE NUMÉRO

Adressez vos demandes et vos règlements à :

Doggen Club de France — « Le Trait d'Union »
Le Jaunet, Serbannes, 03110 Escurolles

Numéros disponibles

Extraits des sommaires

125 — Oct.-Déc. 84

A.G. et C.D. du 29/09/84 D.C.F.
Règles SCC et SRF des publicités d'élevage
Fiscalité d'élevage : régime du forfait

126 — Mars 85

Un nouveau standard pour le dogue allemand ? (S. Webjorn)
Fiscalité d'élevage : régime du réel simplifié

127 — Juin 85

La torsion d'estomac (Dr.Vét. J.-P. Chauve)
Le don du sang chez le chien
Un nouveau standard pour le dogue ? (suite)

128 — Septembre 85

A nouvelle forme, nouveau fond (Y.M. Mérat)
Les parasites intestinaux du chien (Dr.Vét. Cloche)
Un nouveau standard pour le dogue ? (fin)

129 — Oct.-Nov. 85

Nationale d'Élevage du DCF, Mantes, 06/10/85
La prévention des troubles de la croissance (Dr.Vét. J.-P. Roux)
Le plan de sélection (M.J. Pincemin)
Assemblée Générale du 06/10/85. DCF
Harmonisation des jugements (C.Michel, Pdt SCC)

130 — Décembre 85

Chiots. Quand les céder ? (G. Sasias)
Le test de Campbell
Accidents de personnes causés par des chiens de garde (SCC)
Statuts et Règlement Intérieur du DCF

131 — Mars 86

La sélection et son organisation (Dr.Vét. Surget)
A propos des boiteries (Dr.Vét. Mignot)
Mise bas normale et pathologique (Dr Marcellot)

132 — Juin 86

Tiques et piroplasmose (Dr.Vét. Lancelot)
Règlement International d'Élevage de la FCI
A propos du test de Campbell (Lionel Guttin)
Les vétérinaires au service de l'élevage (Dr Mignot)

133 — Août 86

De l'utilité des Clubs (Dr Surget)
La peau et l'alimentation (Dr Sauvage)

134 — Oct.-Nov. 86

La pathologie de groupe en élevage canin (Dr G. Mignot)
Luxation de la glande de Harder (Dr C. Jesupret)
Championnat de France SCC Nantes 1986
Insémination artificielle (Professeur M. Théret)

135 — Décembre 86

Plan de Sélection 86 du D.C.F.
Tulln : Championnat du Monde 86
Cergy-Pontoise : Nationale d'Élevage
Insémination Artificielle (Professeur M. Theret) - II
Torsion d'estomac, une nouvelle hypothèse (Dr G. Mignot)

Exc. VERDI DU CLOS TEMPLERIE
(Kollo v. Lindenkrug / Romana du Clos
Templerie) à Mme J. MERAT.

Classe Jeunes Mâles

T.B. ALBAN DU CLOS TEMPLERIE
(Kollo vom Lindenkrug / Utsy du Clos
Templerie) à M. BUEE.

B. AFTONN DU BOIS BAGNERE (Solo
de Morjasgan / Phegor) à Mme C.
MARTIN.

Classe Ouverte Femelles

1re Exc. ALBA DE LA TEMPLERIE
(Kollo v. Lindenkrug / Tulipe Noire des
Terres de la Rairie) à M. C. VOILET.

**2e Exc. VAROISE DES TERRES DE LA
RAIRIE** (Timber du Domaine de l'Empe-
reur / Odessa de la Templerie) à M.
BODILIS.

BLEUS

Classe Ouverte Mâle

1er Exc. VALKO DE BOIS MAGNY (Ted
de Bois Magny / Telma de Bois Magny)
à M. MARTEL.

Classe Champion Mâle

**Meilleur Dogue, Meilleur 2e Groupe,
Meilleur Chien de l'Exposition, Best-in-
Show, CACIB. VOLPONE DES FAU-
VELLES** (Saratoga des Terres de la Rai-
rie / Sultanne des Fauvelles) à M. et
Mme DUDOUT.

Classe Ouverte Femelle

1re Exc. CACIB-CAC, Meilleure Femelle.
ASTI DES FAUVELLES (Saratoga des
Terres de la Rairie / Phalène des Fau-
velles) à M., Mme SABOUNDJOGLOU.



BAAL du Clos Templerie

Mâle arlequin de 5 mois

(Temis du Clos Templerie /
Valdo de la Templerie de Gourdole
(fils d'Oreste)

Prop. : Mlle Patricia FORLOT, 46800 Montcucq.

Prod. : Mme Jacqueline MÉRAT.



**1^{re} méthode pour la
FRANCE
des CENTRES
HARVEY** membre
S.P.A.

Tél. (3) 476.52.58

vous indiquera l'adresse du centre desservant votre région

PARIS - YVELINES - EURE-ET-LOIR - EURE - VAL D'OISE - HAUTS DE SEINE - VAL DE MARNE
ESSONNE - SEINE-MARITIME

**DRESSAGE
EDUCATION**

GARDE
PEUREUX

DÉFENSE
AGRESSIF

OBÉISSANCE
ABOYEUR

SPECIALISTE DOGUES - DOMICILE - GROUPE - PARTICULIER

PENSION

SIMPLE OU
EDUCATIVE

BOXES CHAUFFÉS, 2 HECTARES BOISÉS
SERVICE VÉTÉRINAIRE

FORMATION MAÎTRES - CHIENS et
EDUCATEUR en PSYCHOLOGIE CANINE

Adresse courrier : La Maladrerie de POISSY - 78300

NOUVELLES D'ÉLEVAGE



A l'élevage du MONT TOISÉ, M. et Mme CHARCIAREK, route de Cheppes, 51240 Vitry-la-Ville, Tél. 26.67.72.51, nous informent que :

► **TABOO DU MONT TOISÉ** a été saillie par **VINSLAW DU MONT TOISÉ** (arlequin pur à l'élevage) ; naissances attendues mi-mars.

► **VIDJI DU MONT TOISÉ**, arlequine, a été saillie par **VIBORG DU CLOS TEMPLERIE**, arlequin ; naissances fin mars.

► **URYALE DU MONT TOISÉ**, bleue (sœur d'**URIAN** du Mont Toisé), a été saillie par **ULKEN DES TERRES DE LA RAIKIE**, le 19/02/87.

► **SORAYA DES CHANTS DES REINES**, bleue, a été saillie par l'étalon bleu **URIAN DU MONT TOISÉ**.

► **TYE-NEM DE LA TOUR DES CHASTELAINS**, bleue, à Mme Michel **NELL**, a été saillie à l'élevage par **URIAN DU MONT TOISÉ**, le 16/02/87.

► Sont entrées à l'élevage :

— **BABOO DU MONT TOISÉ**, femelle arlequine (Unard du Mont Toisé / Vinslaw du Mont Toisé).

— **BUBBIE DU MONT TOISÉ**, femelle bringée (Vandy des Terres de la Rairie / Aston du Clos Templierie).

— **BAG-HERA DU CLOS TEMPLERIE**, femelle fauve (Vega de la Templierie de Gourdole / Ch. Shaïr du Clos Templierie).

M. et Mme VALLE, membres du DCF, 58, rue Nationale, Mérygnies, 59710 Pont-à-Marcq, Tél. 20.59.51.69, nous informent que :

► **ALVINA DE LA CARPENTELLERIE**, lice fauve (Upsilon Golden Winner / Tonkyne des Terres de Bourgenailles) a été saillie, le 31/01/87, par le champion de Belgique **TRÉSOR DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE** (Ch. Gordon vom Heide Bruch / Roma des Terres de la Rairie), mâle fauve à M. **LAPOTRE**. Naissances prévues début avril. Chiots à réserver.

A l'élevage des PETITES VERNIÈRES, à MM. PERRIN-POUSSET, 37800 Pouzay, Tél. 47.65.51.39,

► La lice bringée **VALES DES TERRES DE LA RAIKIE** (Perlaine des Terres de la Rairie / Thésée du Clos Templierie), saillie par **ASCOTT DES PETITES VERNIÈRES** (Uriage des Petites Vernières / Thibaut des Terres de la Rairie), a mis bas le 23/2/87 une portée de 7 chiots, dont 1,1 fauves et 1,4 bringés.

A l'élevage de MOURRE-FRAIS, à M. Marcel BAUX, 13115 Saint-Paul-lez-Durance,

► La Championne de France **TESSIE DE MOURRE-FRAIS** vient d'être homologuée Championne Internationale.

A l'élevage FORTUNA MAJEUR à M. J. CHEVALIER, 88, avenue de la Colombière, 69360 Saint-Symphorien d'Ozon, Tél. 78.02.16.17,

► Une portée de deux femelles noires, de **ULYSSE**, arlequin / **TANIA**, noire, est disponible début janvier.

► Le mâle **TABOU DE LA TEMPLERIE**, étalon recommandé appartenant à Mme Véronique **GARCIA**, de Belley, a sailli :

— **URANIA**, lice noire, fille de **Roxane** et **Schaman** de la Templierie de Gourdole, le 7 décembre.

— **ROXANE**, noire, fille de **Lara** du Cœur des Andes et **Onyx** de Paradi's Park, lice recommandée, le 13 décembre.

— Portées attendues en février 87.

Véronique POLET, Les Rousseaux, 45630 Beaulieu, Tél. 38.35.87.44, nous informe que :

► La Société Centrale Canine lui a attribué, au mois de septembre, l'affixe « **DU HAUT MARAIS** ».

► Il lui reste à vendre ou à échanger une fille de **LUCKY V. SCHLATENSEE**, noire, de 4 mois.

► Elle aimerait acheter une femelle dogue, minimum 15 mois, avec des origines intéressantes, pour reproduction.

A l'élevage de LA BENJAMINE, à Mme Véronique MAUNDER-PORTRON, « L'Oreille en Pointe », Quartier de la Tresque, 13170 Les Pennes-Mirabeau,

► La lice arlequine **VOIVODIC DU CLOS TEMPLERIE**, saillie par **VAROFF DE PARADI'S PARK**, arlequin, a mis bas le 9/1/87, de 2,2 arlequins et 0,2 noirs.

► La lice recommandée (A) **URYAH DE LA BENJAMINE**, noire (Ch.B. Rüde de la Templierie / Sarai de Mourre-Frais), a été saillie le 30/12/86 par Ch.B. **ERROI V. MEDITERRANÉE**.

► La Lice fauve **TARAH DE MONTBRIEN** (Ch.B. Orloff des Fauvelles / Peedy de Montbrien), a été saillie le 5/1/87 par **THÉOBAL DE L'AYGUES-RIVER**, bringé.

A l'élevage du CHATEAU DE SIORAC, à Mme M.-P. ROUGEYRON, 63500 Perrier, Tél. 73.89.14.94,

► La lice bleue **THAIS DE CARJEGU** (Lucky vom Schlachtensee / Réjane de Carjegu, petite-fille du Ch.IB. Lothar des

Terres de la Rairie), a été saillie le 4/12/86 par l'étalon bleu ULTRA DES TERRES DE LA RAIRIE, champion de France, sujet d'élite, à Mme FEUILLET.

A l'élevage de LATTES-CITY, M. Jean-Luc AMBROISE, Pont de Roux, 82400 Valence-d'Agen, Tél. 63.39.65.08, nous informe

- Avec tristesse, du décès de la lice KATJA VON DER BITZ, survenu à l'âge de 5 ans et demi et dû à une torsion de la rate.
- De l'entrée à l'élevage de :
 - BRONX DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE, bringé (Favorit vom Beerbachtal / Ursane du Castel de la Michodièr).
 - BEN-HUR DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE, bringé (Favorit vom Beerbachtal / Ulline du Castel de la Michodièr).
 - BERGAMOTE DE LA CHATELLERIE, bringée (Devin vom Rothal / CACS, Verveine de la Chatellerie).

A l'élevage des FORETS DE VILLENEUVE, à M. Paul PHILIPPOT, Meuzac, 87300 Saint-Germain-les-Belles, T. 55.09.96.95,

- La femelle fauve 1er choix VAHINÉ (Scipion de la Chatellerie / Orvale du Champ des Dames), a été saillie le 28/12/86 par le Champion International, sujet d'élite, UBU DE LA PIERRE DU ROY, à M. José MORAN.

A l'élevage du MAS DE MAJOUILLÈRE, à Mme MONGEOIS, Le Roussan, 84570 Mormoiron, Tél. 90.61.95.16 (nouvelle adresse),

- Le Ch. du Club, Ch. Italien, Ch. Monaco, Ch. IB, Ch. Social Italien TANIT DU PRÉ DES CHAUMES a sailli VIOLETTE DU VAL DE L'AMITIÉ, lice bleue de l'élevage, et VESTA DU VAL DE L'AMITIÉ, lice noire appartenant à l'élevage du MAS DU GALOUBET.
- CARINA AUS DER MAIBACHER SCHWEIZ, femelle bleue, est arrivée d'Allemagne avec la nouvelle année. Elle y a retrouvé BRISEIS, femelle bleue, demi-sœur de Brantôme et ATIKAI DES TERRES DE LA RAIRIE, femelle bleue.

A l'élevage de LA TERRE DE L'HÉRITIÈRE, à M. et Mme DESCIEUX, 46, rue du Dauphiné, Chavanoz, 38230 Pont-de-Cheruy, Tél. 78.32.51.81,

- La saillie entre l'étalon premier choix USTER DU DOMAINE DE GOURDOLE et la lice VENUS DE PARADI'S PARK (4 Exc. en Spéciales 86, par 3 juges, dont 1 RCACIB et 2 RCACS) a donné naissance, le 13 janvier, à 7 chiots bleus (4 mâles, 3 femelles).

Élevage de la MAISON DES TROIS LYS :

- Vends très belles femelles noires, 12 mois, filles de Kollo v. Lindenkrug / Shaila de la Haute Fougère, ainsi que 2 chiots femelles, 1 noire et 1 manteau, très très belles, de Quintus v. Lehberg, Korkl I, Ch. France, All., Int. / Ch. Tanga de la Tempierie de Gourdole, premier choix. Prix intéressant. Cause familiale. Tél. M. KLEPEC. Tél. 89.51.03.77.

A l'élevage de la FORÊT de KAYSERSBERG, Mme Monique MARCLE, St-Martin-de-Gurson. Tél. 53.80.75.70.

- Le mâle arlequin Ch. du Club C.J. 86, OTTO VON DER OFNETHOHLE a sailli TSUENTY DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG à M. ZAUZÈRE. Il a sailli également TROIKA DE LA TOUR DES KALOS à M. DELMART, ainsi que la Championne de France 86, VERLAINE DE LA FORÊT DE KAYSERSBERG, le 24/1/87 et HÉRA VON CENT SOUCIS le 8/2/87 à Mme MARCLE, St-Martin-de-Gurson.
- A céder, une jeune femelle bleue de 9 mois issue du Ch. URIES des Terres de la Rairie / UGOLINE de la Forêt de Kaysersberg.

A l'élevage du CHATEAU de SIORAC à Mme M.-P. ROUGEYRON, 63500 Perrier. Tél. 73.89.14.94.

- La lice bleue INDA VOM AQUATOR (fille du Ch. Allemand Bundesieger 83, Antonius v. Gudensberger Goldbachtal / Avery v. Antenacum) a été saillie, le 20/2/87, par l'étalon bleue LUCKY VOM SCHLACHTENSEE, fils du Ch. et Bundesieger Allemand 82 (sang unique en France).

Notre membre, M. Philippot, Villeneuve-Menzac, 87380 St-Germain-les-Belles, nous informe que :

- A l'élevage des FORÊTS de VILLENEUVE, la lice arlequine ALTESSE DES FORÊTS DE VILLENEUVE a été saillie par l'étalon arlequin USKY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS.

A l'élevage du CLOS TEMPLERIE

- La lice arlequine TARA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Ch. Rude de la Tempierie / Nadia de la Forêt du Gril-louty) a été saillie, le 28/12/86, par l'étalon recommandé arlequin VULCAIN DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE à M. et Mme DUVAL.
- La lice bringée VELLEDA DU CLOS TEMPLERIE (Ch. Scipion de la Châtellerie / Parzé de la Tempierie) a été saillie, le 28/12/86, par VIDOCQ DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (fils de Seeborg du Clos Tempierie) à Mme DORNIC.
- La lice bleue VIOLINE DU CLOS TEMPLERIE (Lucky von Schlachtensee / Swainy des Terres de la Rairie) a mis bas une portée de 3,1 bleus, par l'étalon bleu USTER DU DOMAINE DE GOURDOLE (Ch. Swann de Paradi's Park / Ch. Puppy du Clos Tempierie) à M. MOCZINSKI.

TARIF DES INSERTIONS « PHOTOS »

– 1 page entière de couverture	1 000 F
– 1 page intérieure	650 F
– 1/2 page intérieure	350 F
– 1/4 de page non publicitaire	100 F
<i>faisant paraître uniquement : prop., prod., nom du chien et origines</i>	
– 1/4 de page publicitaire	200 F

Les publicités doivent toujours mentionner les affixes des chiens
Nous demandons également que nous soient adressés les justificatifs des titres
pour chaque photo publicitaire

ÉTALONS ET LICES

Coût annuel de la parution : 50 F

Grille de sélection de la S.C.C. pour le Doggen-Club de France

1 point	CONFIRMATION
2 points	CONFIRMATION 1er CHOIX : Pour les sujets ayant obtenu Exc. en nationale d'élevage + Test d'Aptitudes Naturelles (T.A.N.).
3 points	JEUNES : Ayant obtenu 3 Exc. Classe Jeune dont un en Nationale d'Élevage + Radiographie des hanches.
4 points	SUJETS RECOMMANDÉS : Sujets d'Élite - Titre + Radiographie des hanches, ou 3 Excellents en Spéciales / 3 juges + Radio des hanches.
5 points	REPRODUCTEUR D'ÉLITE B : Sujets radiographiés ayant produit 8 descendants Excellent (juge spécial). Les mâles avec 3 femelles différentes. Les femelles avec 2 mâles différents.
6 points	REPRODUCTEUR D'ÉLITE A : Sujets d'Élite (titre homologué) radiographiés ayant produit 8 descendants Excellent (juge spécial). Les mâles avec 3 femelles différentes. Les femelles avec 2 mâles différents.

ÉTALONS REPRODUCTEURS D'ÉLITE A (6 pts)

■ **Ch. SCHWANN DE PARADI'S PARK** — BLEU — LOF 26960/3677 (Ch. All. Fifty One von Hause Fresena / Prima d'Equival), né le 06/04/81 — Ch. France et Eu DDC 83, Ch. Luxembourg, Ch. Club, Ch. Int. — Prod. et Prop. Mme MOCZINSKI, St-Hilaire de la Côte, 38260 La Côte St-André. Téléphone 74.54.60.39.

■ **Ch. SURCOUF DU VAL DE L'AMITIÉ** — NOIR DE BLEU — né le 21/08/81 — Étalon Recommandé pour l'élevage allemand, HDO. K.KI 1 (Radio), Ch. France, Ch. Europe, Euro DDC 83, Ch. du Club, Ch. Allemagne 85, V.D.H. Sieger 85 — Prop. Mme WOLF, 205 route de Strasbourg, 57000 Metz. Téléphone 87.63.38.46

ÉTALONS REPRODUCTEURS D'ÉLITE B (5 pts)

■ **FAVORIT VOM BEERBACHTAL** — BRINGÉ — LOF 28387 (Ch./Ch.IB BSG-ESG-WSG Elgo v. Ferndorfal / Élodie v. Beerbachtal), né le 15/10/80 — Prop. M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Téléphone 80.66.34.10.

ÉTALONS RECOMMANDÉS SUJETS D'ÉLITE (4 pts)

■ **Ch. SAND-JAK DES TERRES DE LA RAIKIE** — FAUVE — LOF 28607/3803 (HDO) (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Ch. Perlane des Terres de la Rairie), né le 07.12.81 — Ch. France 85, Euro DDC Jugend Sieger 83 — Prod.

Mme PINCEMIN — Prop. M. GUTTIN, Abbaye de Belle Étoile, Cerisy, 61100 Flers. Tél. 33.64.46.66.

■ **Ch. THÉSÉE DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE** — BRINGÉ — LOF 29923/4046 (Ch. Rufus du Clos Templierie / Ouna de la Templierie) — Ch. France 84 — Prop. M. DENIS, 8, Cité du Ruisseau, 37500 Chinon — Prod. Y.-M. MÉRAT.

■ **Ch. RUFUS DU CLOS TEMPLERIE** — BRINGÉ — LOF 25681/3524 (Midas du Val de l'Amitié / Manda des Hauts de Cortes), né le 24/08/80 — Ch. Intern. et Ch. France 82, du Club 82/83/84 — Prop. M. MARLETTE, 83, av. de Marinville, 94200 Saint-Maur. Tél. 48.83.38.86 — Prod. J. MÉRAT.

■ **Ch. TANIT DU PRÉ DES CHAUMES** — BLEU — LOF 29489 (Ch. Octave des Fauvelles / Nirvana du Pré des Chaumes) — Ch. de Monaco, Ch. d'Italie, Ch. International — Prop. Mlle PORTIER-MONGEOIS, Thouzou, 84250 Le Thor. Tél. 90.33.91.70 — Prod. M. MORCET.

■ **Ch. RUDOLPH DE LA HAUTE FOU-GÈRE** — ARLEQUIN — LOF 26036/3432 (Nicky du Monbas de la Valterie / Noyce de la Brionnière) — Ch. France et International — Prod. et Prop. Mme de la MORINIÈRE, 197, rue Royale, 94370 Sucy-en-Brie. Tél. 45.90.55.22 après 16 h.

■ **Ch. ONDO DE LA TEMPLERIE** — NOIR (Luigi du Mont-Simon / Nadia de la Forêt de Grillouty) — Ch. France 81, Club 82 — Prop. M. GAUVIRIT, La Mare Saligny, 85170 Belleville-sur-Vie. Tél. 51.41.14.92 — Prod. M. MÉRAT.

■ **Ch. ULKEN DES TERRES DE LA RAIKIE** — NOIR DE BLEU — LOF 31946 (Ch. Ramsès de Carjegu / Ch. Roméa des Terres de la Rairie) — Ch.

Luxembourg, France, Euro DDC, Ch. du Club — Prop. Mme BARRÈRE, Les Mandarins, 79250 Nueil-sur-Argence. Tél. 49.65.43.16 — Prod. M. J. PINCEMIN.

■ **Ch. THIBAUT DES TERRES DE LA RAIKIE** — BRINGÉ — (Ch.IB Perlane des Terres de la Rairie / Carlo von der Haardburg) — né le 23/12/82 — Champ. France et du Doggen-Club 85 — Prod. Mme PINCEMIN — Prop. Mme VALNET, Champ Breton, 37110 Auzouer. Tél. 47.55.02.61.

■ **Ch. Int. UBU DE LA PIERRE DU ROY** — FAUVE (Réa de la Templierie de Gourdole / Patton de la Pierre du Roy) né le 10/08/83 — Prop. José MORAN. Tél. 57.24.47.82 (le soir), La Grand Font, Cadarsac (33) — Prod. Chantal BRISON.

■ **Ch. VIZIR DU CLOS TEMPLERIE** — FAUVE — LOF 32207/04406 (Ch. Shaïr du Clos Templierie / Pandore de la Templierie), né le 15/03/84 — Ch. France et du Club 85 — Prop. M. F. RUFEN, 74, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 95120 Ermont. Tél. 34.12.75.63 — Prod. Mme J. MÉRAT.

■ **Ch. Int TIBURCE DES FAUVELLES** — ARLEQUIN — LOF 30024/3944 (Ch. Surf des Fauvelles / Orca des Fauvelles) — Prop. M. Richard GOMBART, chez Mlle HAZARD, 4 à 12, rue de Verdun, 80390 Fressenneville.

■ **Ch. URK DES FAUVELLES** — BLEU — LOF 31370/4241 (Saratoga des Terres de la Rairie / Phalène des Fauvelles), né le 08/06/83 — Prop. M. KOHUT, 77, avenue d'Enghien, 93800 Épinay / Seine — Prod. M. Jean-François MARTIN.

■ **Ch. ULTRA DES TERRES DE LA RAIPIE** — BLEU — LOF 31945/04265 (Ramsès II de Carjegu / Romea des Terres de la Rairie) — Champion de France — Prod. Mme PINCEMIN-MÉRAT — Prop. Mme FEUILLET, Le Pré Long, Sugères, 63490 Sauxillanges. Tél. 73.70.94.47.

■ **Ch. VARMOS DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE** — NOIR — LOF 2 D.A.I. 032994/04426 (Socrate du Monbas de la Valterie / Théodora des Terres des Apollons de l'Acropole), né le 26/07/84 — Champion de France 86, Ch. du Doggen Club de France 86, Ch. du Doggen Club Belge J 85 — Prod. M. et Mme Michel LAPOTRE — Prop. M. Gilles WATRELOS, Wamin, 62770 Le Parcq. Téléphone 21.04.85.17.

■ **URIAN DU MONT TOISÉ** — BLEU — LOF 31652/4331 (Ch. Schwann de Paradis Park / Pharsalle du Clos Templierie) — Prop. M. TCHAOUSSOF, 34, rue de Vignacourt, 80000 Amiens.

LICES RECOMMANDÉES SUJETS D'ÉLITE (4 pts - titre + Radio)

■ **Ch. REINE DU CLOS TEMPLERIE** — ARLEQUINE — LOF 25869/4099 (Onyx de la Templierie / Nitta de Mourre Frais), née le 25/09/80 — Ch. France 82 — Prod. et Prop. Mme J. MÉRAT, Le Marais du Jaunet, Serbannes, 03110 Escurrolles.

■ **Ch. THALIE DE MOURRE FRAIS** — NOIRE — LOF 29316/4728 (Ch. Mike de Mourre Frais / Nashe de la Templierie) — Prop. M. Marcel BAUX, Quartier St-Roch, 13115 St-Paul-lez-Durance. Tél. 42.57.40.91.

■ **Ch. TESSIE DE MOURRE FRAIS** — ARLEQUINE — LOF 29808/4756 (Ch. Rux Conny de Mourre Frais / Katja v.d. Brentjes) — Prop. M. Marcel BAUX, Quartier St-Roch, 13115 St-Paul-lez-Durance. Tél. 42.57.40.91.

■ **Ch. THAIS DE SIFFLE MISTRAL** — FAUVE (Ch. Prinz Aramis of Flowers Kingdom / Panthère de l'Aygues River) — Ch. Monde 85 — Prop. Mlle PORTIER, Montgeois, Hameau de Thouzon, 84250 Le Thor. Tél. 90.33.91.70. — Prod. VALETTE.

■ **Ch. VAMP DU CLOS TEMPLERIE** — NOIRE (Rain des Terres de la Rairie / Swainy des Terres de la Rairie) — Prop. M. SURMON, 8, rue des Réservoirs, 94410 St-Maurice — Prod. Mme J. MÉRAT.

■ **Ch. UNICA DU CLOS TEMPLERIE** — FAUVE — (Ch. Manager des Terres de la Rairie / Parzé de la Templierie) — Ch France 85 et du Club (Cl. J) — Prop. M. Alain COMMOY, 1 rue André Real, 38000 Grenoble — Prod. Mme J. MÉRAT.

■ **Ch. de Fr., THALIE DE MOURRE-FRAIS** (Ch. Mike de Mourre-Frais / Nashe de la Templierie). Prod. et Prop. M. Marcel BAUX, Quartier St-Roch, 13115 St-Paul-lez-Durance. Téléphone 42.57.40.91.

■ **Ch. de Fr. et Int., TESSIE DE MOURRE-FRAIS** (Ch. Rux Conny de Mourre-Frais / Katja v.d. Brentjes). Prod. et Prop. M. Marcel BAUX, Quartier St-Roch, 13115 St-Paul-lez-Durance. Tél. 42.57.40.91.

LICES RECOMMANDÉES (4 pts - 3 « Excellents » + Radio)

■ **Ch. TANGA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE** — NOIRE — LOF 029460/04706 (Ch. Rude de la Templierie / Nadia de la Forêt de Grillouty), née le 06/07/82 — Ch. Sarre 85 — Prod. M. Yves-Marie MÉRAT — Prop. M. Guy KLEPEC, Mulhouse. Tél. 89.51.03.77.

■ **TANIT II DE TESTAROUAN** — NOIRE — LOF 029097/04598 (Radja d'Anneruf, Noir / Nefertiti de Testarouman, Noire), née le 18/03/82 — Prop. Mme Marie-France DELIMARD, Confrançon Cortevaix, 71460 St-Gengoux-le-National — Prod. M. HOCQUARD.

■ **TEEVA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE** — ARLEQUINE (Ch. Orest des Terres de la Rairie / Raja de la Templierie), née le 04/04/82 — Prod. Y.-M. MÉRAT — Prop. M. BOURILLON, 33710 Teuillac. Tél. 57.61.31.25.

■ **URCYE DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE** — FAUVE — LOF 31140 (Midas du Val de l'Amitié / Néva du Castel de la Michodièrre) — Prod. et Prop. M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

■ **URYAH DE LA BENJAMINE** — NOIRE (Ch. Rude de la Templierie / Saraï de Mourre-Frais) — Prop. Mme MAUNDER, L'Oreille en Pointe, 13170 Les Pennes-Mirabeau.

■ **VINITZA DU CHATEAU DE TERREFORT** — NOIRE — (Ondo de Mourre-Frais / Teeva de la Templierie de Gourdole), née le 21/03/84 — Prod., Prop. B. BOURILLON, Élevage du Château de Terrefort, 33710 Teuillac. Téléphone 57.64.31.25.

■ **ALIZÉE DU CLOS TEMPLERIE** — BRINGÉE — Née le 1/1/85 — LOF 033440/05402 (Ch. Glenn van de Gistelbeek / Parzé de la Templierie). Prod. et Prop. Mme J. MÉRAT, 03110 Serbannes.

ÉTALONS RECOMMANDÉS (3 Exc. + Radio - 4 pts)

■ **URIEL GOD'S WING** — BRINGÉ — LOF 31391/4244 (Shane du Domaine de l'Empereur / Phédora du Domaine de

l'Empereur). Prop. M. TROCHET, Hameau de Villers, 27700 Les Andelys.

■ **ASTON DU CLOS TEMPLERIE** — BRINGÉ — LOF 33439/4485 (Ch. Glenn v.d. Gistelbeek / Parzé de la Templierie) à M. Ph. BIGNON, 57, route d'Hauterive, 03200 Vichy. Téléphone 70.32.24.68.

■ **TAMARIS DE MONTBRIEN** — FAUVE — (Ch. IB, Orloff des Fauvelles / Peddy de Montbrien) — Prop. : M. Philippe BIGNON, 57, route d'Hauterive, Abrest, 03200 Vichy. Tél. 70.32.24.68. Prod. : Mme MEINER.

■ **ROLPH DES FAUVELLES** — FAUVE (Nixon des Fauvelles / Mandragore des Terres de la Rairie), né le 02/04/80 — Prop. M. GOUY, 65, Bd Bessière, 75017 Paris. Tél. (1) 42.28.66.82 — Prod. M. MARTIN.

■ **URFF DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE** — ARLEQUIN (Shaman Templierie de Gourdole / Raya du Castel de la Michodièrre) — né le 11/07/83 — Prop. : M. Yves VIGO, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68.45.76.94 ou 68.45.71.60 — Prod. M. DUVAL.

■ **RADIAN DU CLOS TEMPLERIE** — NOIR (Onix de la Templierie / Nitta de Mourre Frais), né le 25/09/80 — Prop. M. PHILIPPOT, 87380 St-Germain-les-Belles. Tél. 55.09.96.95 — Prod. J. MÉRAT.

■ **TABOU dit TEREK DE LA TEMPLERIE** — ARLEQUIN — LOF 29134/3887 (Orest des Terres de la Rairie / Rhéa Templierie), né le 09/04/82 — Prop. Véronique GARCIA, Lespre Desonod, 01300 Belley. Tél. 79.81.58.09 — Prod. M. MÉRAT.

■ **RHODES DU MONBAS DE LA VALTERIE** — BLEU (Menelas du Val de l'Amitié / Maty Royal de la Grisonnière), né le 19/02/80 — Prop. M. Gérard FENECH, 4, rue Salvador Allende, 93240 Stains. Tél. 48.29.67.85 (après 20 h) — Prod. M. KOWALSKI.

■ **RANTZAU DE CARJEGU** — BLEU (Ch. Lothar des Terres de la Rairie / Ch. Naïka des Terres de la Rairie), né le 28/01/80 — Prop. M. CHARREYRON, 19, rue Lakanal, 03100 Montluçon. Tél. 70.28.10.52 — Prod. M. BRAJON.

■ **SOCRATE DE BOIS MAGNY** — BLEU — né le 24/09/81 — Prop. M. J.-P. CARPENTIER, 48, rue Grieg, 02100 Saint-Quentin. Tél. 23.62.33.96 — Prod. M. DENAUX.

■ **URBA DELS PAISOS CATALANS** — NOIR — LOF 31638/4421 — Prop. M. VASQUEZ, Les 4 Saisons, 9, rue des Écureuils, 33370 Artigues. Tél. 56.38.38.01.

■ **USKY DU DOMAINE DES BOIS DORÉS** — ARLEQUIN — LOF 31493/4277 (Rémus de la Templierie / Sindy) — Prop. Mme Andrée LE BRONZE, Chaumont, 19270 Ussac. Tél. 55.87.45.59 ou 55.24.03.54 H.T.

■ **USTON DU CASTEL DE LA MI-**

CHODIÈRE — NOIR — LOF 32096 (Shaman de la Templerie de Gourdole / Peggy du Castel de la Michodière), né le 11/12/83 — Prod. et Prop. M. et Mme Jean DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

■ **UREYAL DE LA BENJAMINE — NOIR —** (Ch. Rude de la Templerie / Saraï de Mourre-Frais) — Prop. Mme Nelly MORABITO, Les Chevries, Écorpaign, 72120 St-Calais. Tél. 43.35.71.15.

■ **VULCAIN DU CASTEL DE LA MICHODIÈRE — ARLEQUIN — LOF 33273** (Tenor de Galde Brune / Shipette du Castel de la Michodière), né le 07/09/84 — Prop. M. DUVAL, 2, rue Armand Thibaud, 21600 Longvic. Tél. 80.66.34.10.

■ **VICOMTE DU DOMAINE DU LATTAY — NOIR — LOF 32448/4347** (Ondo de la Templerie / Savannah) à Mme FOURMONT. Renseignements au 47.51.69.19.

■ **USTOWN DES TERRES DE LA RAI-RIE — BLEU — LOF 031310/04268** (Ch. B. Ramsès II de Carjegu / Rislinde d'Epersen), né le 22/07/83 — Prop. Mme COULIN, 4, Ave J. Liautaud, 13260 Cassis. Tél. 42.01.76.32 — Prod. Mme PINCEMIN.

■ **VADIM DE GOAZILEC — BRINGÉ —** (ChB-ChIB A. Scipion de la Chatellerie / Perla de l'Ayguès River) — Prop. M. Jean-Luc AMBROISE, Pont de Roux, 82400 Valence d'Agen. Tél. 63.39.65.08 — Prod. Mme BODILIS.

■ **AUROCHS DES FAUVELLES — FAUVE — LOF 34090**, né le 11/3/85 (Oslo des Fauvelles / Sircé des Fauvelles) à M. et Mme Berson, 6, Impasse de la Procession, Oissery, 77178 St-Pathus. Tél. (1) 60.01.58.07.

■ **VICOMTE DES FAUVELLES — ARLEQUIN — LOF 32402/4401**, né le 12/3/83 (Surf des Fauvelles / Tzinga des Fauvelles). Prod. M. J.-F. MARTIN. Prop. Mme LOYANT, 41, rue Camélinat, 93110 Rosny-s/s-Bois.

ÉTALONS INSCRITS ET CONFIRMÉS (1 pt)

■ **TAIMYR DE SIFFLE MISTRAL — FAUVE** (Bsg - Wsg, Ch. IB Prinz Aramis of Flowers / Panthère de l'Ayguès River) — Prop. M. et Mme VALETTE, Chemin d'Aigues-Vives, 30470 Aimargues. Tél. 66.88.04.84.

■ **SYDNEY DE LA GRISONNIÈRE — FAUVE** (Jargon von der Rotburg / Anja von Erbach), né le 18/02/81 — Prod. MAUDRICH — Prop. M. Aris CONARD, Chemin des Mattes, 13126 Vauvenargues. Tél. 42.24.90.83.

■ **Ch. THÉSÉE DU CLOS TEMPLERIE — BRINGÉ** (Ch. Phale des Terres de la Rairie / Parzé de la Templerie), né le 22.06.82 — Jeune Champion Club à Lunel 83 — Prod. Mme J. MÉRAT —

Prop. M. Guy CHOISY, Chemin du Mas de Roue, 34670 Baillargues. Téléphone 67.70.15.47.

■ **SOCRATE DU MONBAS DE LA VALTERIE — ARLEQUIN** (Oman du Monbas de la Valterie / Mathilde du Monbas de la Valterie), né le 04/05/81 — Prop. M. Mme VALLE, 58, rue Nationale, Mérignies, 59710 Pont-à-Marcq. Tél. 20.59.51.69.

■ **THOGRUL DE TESTAROUAN — NOIR** (Ch. B et IB Monde, Mike de Mourre Frais / Opalia de Testarouan), né le 11/03/82 — Prop. M. Émile HOCQUARD, Guillemont, Maillères, 40120 Roquefort. Tél. 58.51.43.83.

■ **HANCO VAN'T XITAHOF, dit Bas-kerville — BLEU — LOSH 504 094** (Dyno vom Offenstadt / Doeska od Nasa Kuca), né le 23/08/83 — Étalon sélectionné par le Club belge du dogue allemand — Prop. Claudine DE CLERCQ-VERSPELT, Rue Courte-du-Marais 13-15, 9000 Gand. Téléphone 091/23.48.23.

■ **VOGEL DU DOMAINE DES BOIS DORÉS — NOIR** (Ch.B-Ch.IB Rudolf de la Haute Fougère / Prouesse des Compagnons), né le 14/03/84 — Prod. Mme A. LE BRONZE — Prop. M. Y. VIGO, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68.45.76.94 ou 68.45.71.60.

■ **VOLO II DELS PAISOS CATALANS — NOIR** (Sirius de Testarouan / Ursula de Saint-Léonard de Fontmagne), né le 13/12/84 — Prod. M. G. BARREDA — Prop. M. Y. VIGO, La Blanquette, Caves, 11510 Fitou. Tél. 68.45.76.94 ou 68.45.71.60.

■ **THYBUS DU MONT TOISÉ — ARLEQUIN** (Rémus de la Templerie / Rafale du Mont Toisé) — Ch. Jeunes Luxembourg 83 — Prop. M. et Mme CHARCIAREK, 51240 Vitry-la-Ville. Téléphone 26.67.72.51.

■ **VINSLAW DU MONT TOISÉ — ARLEQUIN** (Thybus du Mont Toisé / Synthia de la Templerie de Gourdole), né le 09/06/84 — Prop. M. et Mme CHARCIAREK, 51240 Vitry-la-Ville. Tél. 26.67.72.51.

■ **THIBERT DES MONTS DU CANTAL — ARLEQUIN** (Ch.B Orest des Terres de la Rairie / Ozielle des Champs de France), né le 23/03/82 — Prop. Mme Christiane DUBOURG, Crandelles, 15250 Jussac. Tél. 71.46.35.08.

■ **ALDO DU DOMAINE DU LATTAY — BLEU** (Tandger du H. de la Vallée des Myrthes / Sara du Domaine de Cercœur), né le 18/01/85 — Prop. M. et Mme LE PROUX, Rés. du Bois Sauvage, 6, Sq. Charles Richet, 91000 Evry.

■ **VAUGHAN DU CHAMP DES DAMES — ARLEQUIN** (Smart de la Forêt des Grands Chênes / Tania du Champ des Dames), né le 17/09/84 — Prop. M. et Mme DOCEUL, 13, rue Jean Duplessis, 44760 La Bernerie-en-Retz. Téléphone 40.82.70.44.

■ **VAT DE BOIS MAGNY — BLEU — LOF 033508/04460** (Ted de Bois Magny / Telma de Bois Magny), né le 29/09/84 — Prod. M. DENAUX — Prop. M. MARION, 34 bis, rue Perquel, 95160 Montmorency. Tél. 39.64.20.48.

■ **ALTO DE LA GRISONNIÈRE — NOIR —** (Kollo v. Lindenkrug / Saga de la Grisonnière), né le 05/02/85 — Prod. M. MAUDRICH — Prop. M. Alain WEIL, Lookie Dog, Salon de Toilettage, 1, cour Villardeau, 77330 Lesigny. Téléphone 60.02.00.81 ou 60.02.20.05.

■ **AROSS DE MOURRE-FRAIS — ARLEQUIN** (Tenor de Galde Brune / Ch.B., Ch.Int. Tessie de Mourre-Frais) — Prop. Renée AZZELINO, Quartier Séverac, 30340 Salindre. Tél. 66.85.66.32.

■ **ADAM DU VALLON DE FONTRENAUDE — BLEU** (Urwald / Réa de l'Ubac) — Prop. Georges Steeve DAMON, Résidence « Les Chênes », 29, avenue Roger Salzmann, 13012 Marseille. Tél. 91.87.37.22.

■ **ARAMIS DE MOURRE-FRAIS — ARLEQUIN** (Ténor de Galde Brune / Ch. Fr. et Int. Tessie de Mourre-Frais), né le 12/03/85 — Prod. et Prop. M. Marcel BAUX, Quartier St-Roch, 13115 St-Paul-lez-Durance. Tél. 42.57.40.91.

**Dans la grille de sélection parue dans le n° 135,
la plupart des dogues ne sont pas accompagnés
du nom de leur propriétaire.**

**Cela vient du fait que la Société Centrale Canine,
pour sa saisie sur ordinateur
des reproducteurs avec leurs points,
ne demande pas le nom des propriétaires,
mais seulement le numéro du LOF, la date de
naissance et les origines.**

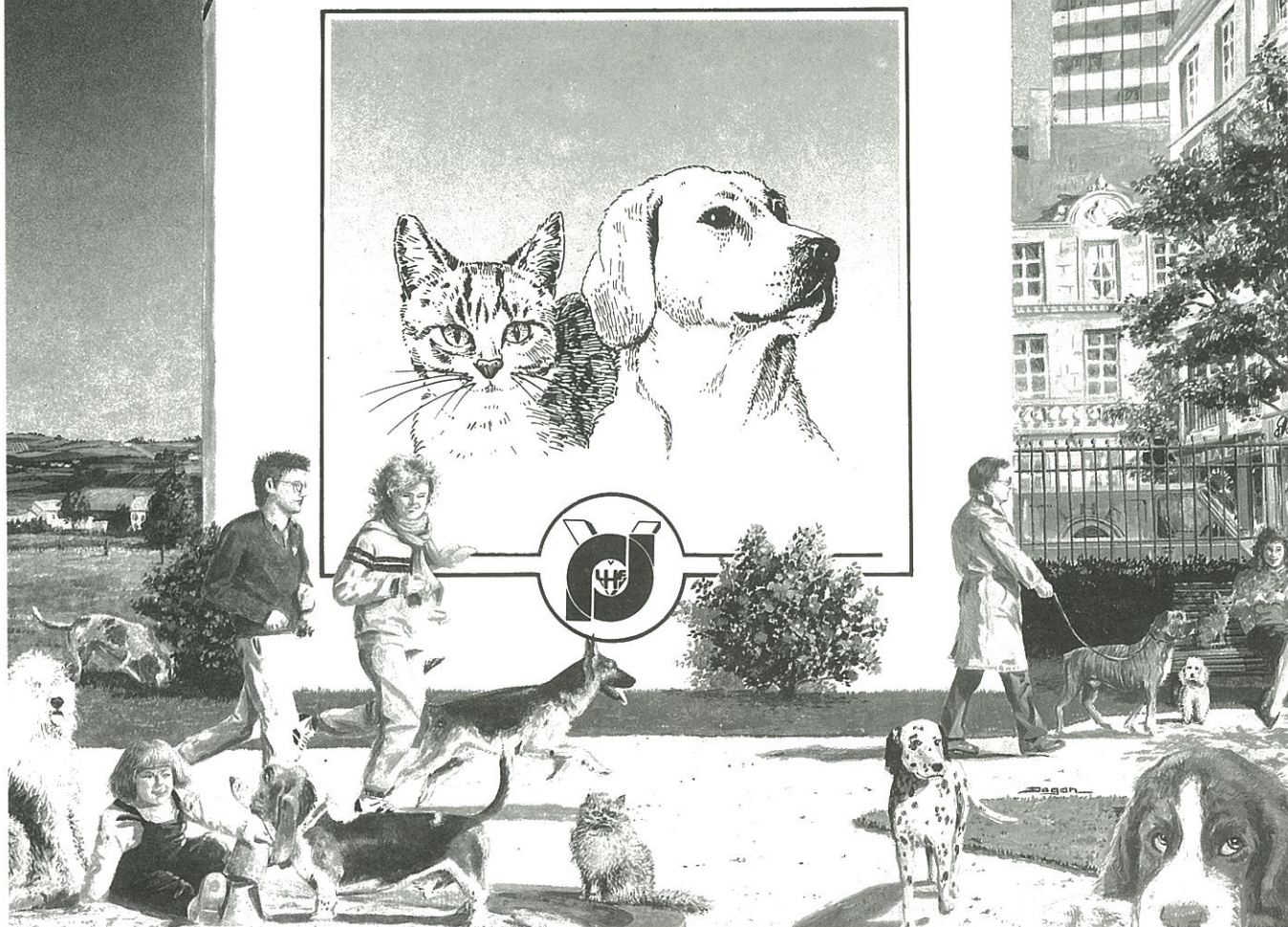
**Si vous avez constaté des erreurs ou des omissions
dans cette grille, merci d'en informer le secrétariat.**

NOUVEAU

POUR NOS AMIS AUSSI

OSTEOCYNESINE®

HOMEOPATHIE



Composition : Calcarea ostreica 3DH, calcarea phosphorica 3DH, calcarea fluorica 3DH, sulfur iodatum 4CH. Excipient q.s.p. 1 comprimé de 1 g.

Indications thérapeutiques : Décalcification des chiennes et des chattes pendant les périodes de gestation et d'allaitement, des chiens soumis à l'effort, des chiens et chats âgés. Trouble de la croissance des chiots, chatons et jeunes sujets.

Contre-indications : néant - aucun résidu.

Mode d'administration : voie orale.

Fosologie : Chiens : 2 à 3 comprimés 2 fois par jour ; Chiots et chats : 1 à 2 comprimés 2 fois par jour ;

Durée du traitement : cure de 15 jours à 1 mois.

Catégorie légale : usage vétérinaire.

Présentation : Boîte de 100 comprimés. A.M.M. n° 69661690783 NV

Produit des LABORATOIRES HOMOEOPATHIQUES DE FRANCE, délivré en pharmacie et chez votre vétérinaire

demandez conseil à votre vétérinaire ou à votre pharmacien



Gamme " Club Cynotechnique International "

La nouvelle gamme "Club Cynotechnique International" de Royal Canin est destinée aux éleveurs du monde entier. Elaborée en France par les spécialistes Royal Canin de nutrition canine, en relation étroite avec les éleveurs, elle a été spécialement conçue pour couvrir tous les besoins alimentaires spécifiques du chien en élevage, dans toutes les périodes de sa vie (maternité, croissance, travail, maintenance...).


ROYAL CANIN

ROYAL CANIN 30470 AIMARGUES - TEL. 16 (66) 88.01.69 - TELEX 490 136.

Je désire recevoir vos fiches techniques concernant les produits de la gamme « Club Cynotechnique International »

NOM PRENOM

ADRESSE

A envoyer à Royal Canin 30470 Aimargues B.P. 4